



**INTERPROFESSION
DES PRODUITS
DE LA RUCHE**

**ENSEMBLE,
FAIRE AVANCER
LA FILIÈRE APICOLE**



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



INTERPROFESSION
DES PRODUITS
DE LA RUCHE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

03 Édito par Éric Lelong, président

04 L'INTERPROFESSION DES PRODUITS DE LA RUCHE

- 04** Mission
- 04** Domaines d'intervention
- 05** Une organisation favorisant la collaboration entre les acteurs de la filière apicole
- 05** Les membres d'InterApi
- 06** Une structuration pour favoriser les échanges
- 07** Une interprofession intégrée à son environnement
- 07** Collaborations avec les acteurs de la filière apicole
- 07** Dialogue avec les institutions et les pouvoirs publics
- 08** Les temps forts de l'exercice 2025

09 DES ACTIONS DÉDIÉES AU DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE APICOLE

- 10** Contribuer à résoudre les problèmes liés à la production des produits de la ruche
- 18** Améliorer la qualité et la traçabilité des produits de la ruche
- 22** Accroître la connaissance, la transparence et l'information concernant les marchés, dans le but d'assurer une rémunération équitable pour tous les acteurs de la filière
- 27** Promouvoir les produits de la ruche ainsi que les métiers de la filière apicole

35 BILAN FINANCIER

36 HORIZONS 2026

- ANNEXES**
- 37** Liste des délégués et administrateurs, composition du Comité exécutif et liste des salariés au 31 décembre 2025
 - 38** Bilans de participation aux réunions de travail 2025
 - 41** Liste des représentants d'InterApi dans les instances externes au 31 décembre 2025
 - 42** Feuille de route 2026

2025 : UNE ANNÉE DE STRUCTURATION ET DE MOBILISATION AU SERVICE DE LA FILIÈRE APICOLE

La saison écoulée s'est distinguée par des niveaux de production élevés pour certaines miellées, mais avec de fortes disparités selon les territoires et les cultures. Ces contrastes ont engendré de nouvelles tensions pour la filière, soulignant la nécessité de disposer d'outils afin d'évaluer les impacts économiques et d'anticiper des réponses adaptées.

Sur le plan économique, l'année a été particulièrement dense. Nous avons diffusé plusieurs analyses consacrées au marché du miel sur la dernière décennie et poursuivi l'élaboration d'indicateurs relatifs aux coûts de production. Ces outils sont essentiels pour mieux appréhender l'évolution des prix et objectiver nos échanges.

La normalisation constitue également un chantier structurant porté par InterApi, dont les travaux auront des effets significatifs sur le marché mondial du miel. Je tiens à saluer l'engagement de Cindy Adolphe et de Joël Schiro dans la conduite de ce projet stratégique.

Notre organisation se consolide avec la création d'une commission dédiée à la gelée royale, réunissant les acteurs de l'amont à l'aval (GPGR, SFM, Synadiet). Cette commission assurera le suivi et l'évolution des normes et réglementations (ISO, INCO, certifications), le développement du cadre économique et douanier ainsi que l'observation du marché. Elle contribuera également à la valorisation des travaux scientifiques afin de renforcer la reconnaissance et la promotion de la gelée royale.



En matière de communication, l'Api'Week s'est imposée comme le rendez-vous fédérateur de la filière, mobilisant l'ensemble des acteurs autour de nombreux événements et animations. Elle participe activement à accroître la visibilité et l'attractivité de nos métiers auprès du grand public.

La fin de l'année 2025 a été marquée par le départ de la FFAP du collège amont. L'année 2026 débute avec l'arrivée des Jeunes Agriculteurs, qui incarnent l'avenir de notre profession. Le renouvellement des générations s'impose désormais comme un enjeu central, au même titre que la formation et l'accompagnement des nouveaux exploitants.

Enfin, je ne saurais conclure sans évoquer le défi majeur de la souveraineté. Des travaux, conduits sous l'égide du ministère de l'Agriculture, ont permis de définir nos perspectives à dix ans afin d'améliorer notre production nationale. Ce chantier mené dans un calendrier exigeant a été porté avec détermination par les élus d'InterApi et l'ensemble des membres de l'interprofession.

Je souhaite adresser mes sincères remerciements aux apicultrices et apiculteurs, aux conditionneurs ainsi qu'aux représentants de la grande distribution pour leur engagement et leur contribution à travers la cotisation volontaire étendue, véritable moteur de nos actions collectives.

Bravo à toutes et à tous pour votre mobilisation au service de la filière.

ÉRIC LELONG
PRÉSIDENT D'INTERAPI



L'INTERPROFESSION DES PRODUITS DE LA RUCHE

Reconnue officiellement comme organisation interprofessionnelle par les pouvoirs publics le 15 avril 2019, InterApi est une association à but non lucratif dont le fonctionnement est régi par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901.

Ses activités sont encadrées par le règlement (UE) n° 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles et les articles L.632-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Missions

Conformément aux dispositions de l'article 4 de ses statuts, InterApi est chargée des missions suivantes :

- Faciliter le dialogue interprofessionnel entre les différents acteurs de la filière, à savoir les apiculteurs, les conditionneurs, les distributeurs, ainsi que les fabricants et vendeurs de matériel apicole.
- Représenter et défendre les intérêts de la filière.
- Contribuer à résoudre les problèmes liés à la production des produits de la ruche.
- Améliorer la qualité et la traçabilité des produits de la ruche.
- Accroître la connaissance, la transparence et l'information concernant les marchés, dans le but d'assurer une rémunération équitable pour tous les acteurs de la filière.
- Promouvoir les produits de la ruche ainsi que les métiers de la filière apicole.
- Conclure des accords interprofessionnels pouvant, le cas échéant, être étendus par l'autorité administrative compétente.
- D'une manière générale, entreprendre toutes les actions utiles à la défense des intérêts collectifs de la filière, conformément aux missions définies pour les interprofessions aux articles 157 et 164 du règlement (UE) n° 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles, ainsi qu'aux articles L 632-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Domaines d'intervention

Le périmètre d'action d'InterApi englobe le miel, la gelée royale, la cire, le pollen, la propolis, le venin d'abeille, le pain d'abeille, ainsi que les activités de pollinisation et d'élevage.

UNE ORGANISATION FAVORISANT LA COLLABORATION ENTRE LES ACTEURS DE LA FILIÈRE APICOLE



Créée sous l'impulsion d'organisations opérant dans les domaines de la production et de la commercialisation, et animées par le désir de s'engager dans des initiatives aux enjeux communs, InterApi rassemble et défend les intérêts des acteurs de la filière apicole française depuis 2018.

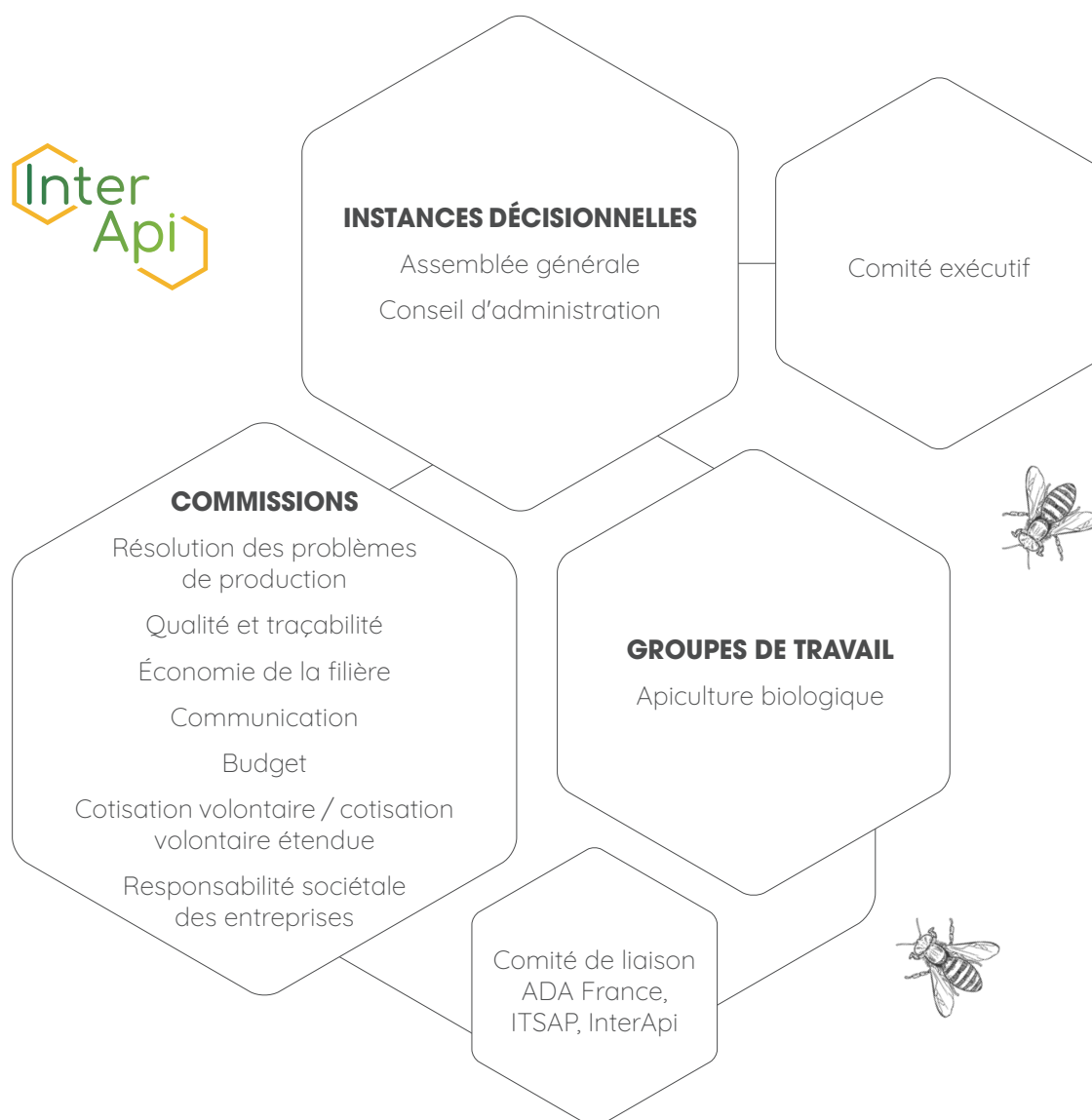
Les organisations sont regroupées en deux collèges, en fonction de la place occupée par les acteurs qu'elles représentent au sein de la filière apicole.

Les décisions sont prises à l'unanimité des deux collèges et :

- pour la production : à la majorité des 2/3 des voix présentes et représentées.
- pour la commercialisation : à l'unanimité des voix présentes et représentées.

UNE STRUCTURATION POUR FAVORISER LES ÉCHANGES

L'interprofession s'est engagée à poursuivre ses efforts pour promouvoir le développement de la filière apicole et soutenir son organisation. Il incombe à InterApi d'établir des positions communes aux organisations nationales qui la composent. La concertation revêt donc un caractère essentiel au sein de l'Interprofession. Il est impératif que celle-ci constitue un véritable forum d'échanges, de discussions et de réflexions collectives, dans le but premier de déterminer des positions consensuelles.



Plusieurs Commissions et groupes de travail, ainsi qu'un Comité de liaison sont mis en place pour étudier et approfondir des thématiques spécifiques définies dans leur domaine d'intervention. Leurs travaux visent à formuler des recommandations destinées à éclairer les décisions prises par le Conseil d'administration.

Chaque organisation est libre de participer aux différents groupes de travail et de nommer ses représentants, en conformité avec les statuts d'InterApi.

Les Commissions servent de lieux d'échange, de débat, de préparation, de proposition et de suivi des actions inscrites dans leur feuille de route, établie par le Conseil d'administration.

UNE INTERPROFESSION INTÉGRÉE À SON ENVIRONNEMENT

InterApi a consolidé et élargi ses collaborations avec divers partenaires internes et externes à la filière.

Collaborations avec les acteurs de la filière apicole

En 2025, la collaboration entre InterApi et le réseau ADA–ITSAP s'est poursuivie de manière continue et constructive. Les échanges réguliers ont permis de consolider les relations existantes et de maintenir une dynamique de travail collective au service de la filière apicole.

Dans la continuité des travaux engagés les années précédentes, une nouvelle convention-cadre a été rédigée au cours de l'année. Cette convention, couvrant les trois prochaines années, vise à renforcer encore les liens entre InterApi, ADA–ITSAP et l'ensemble du réseau, tout en structurant les modalités de coopération et les priorités communes.

De nombreux projets ont vu le jour en 2025 et ont été réalisés en étroite collaboration avec le réseau. Ces actions conjointes illustrent la capacité collective à construire et déployer des projets répondant aux enjeux de la filière. InterApi se projette avec ambition vers 2026, avec la volonté de développer encore davantage de travaux communs et de renforcer les synergies existantes.

Dialogue avec les institutions et les pouvoirs publics

InterApi a poursuivi en 2025 sa participation active au comité sectoriel apicole, confirmant son rôle d'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics sur les enjeux de la filière.

L'interprofession a également rejoint la CTI internationale au sein de FranceAgriMer, renforçant ainsi sa contribution aux réflexions stratégiques à l'échelle nationale et internationale.

InterApi demeure pleinement impliquée au sein du groupe de travail sur l'apiculture biologique de l'INAO, afin de porter les positions et les attentes de la filière apicole.

Tout au long de l'année, de nombreux échanges ont eu lieu avec les pouvoirs publics, notamment sur les questions sanitaires. Une attention particulière a été portée à la problématique du frelon, ainsi qu'aux travaux relatifs à l'élaboration d'un nouveau dispositif OMMAA. Par ailleurs, InterApi a engagé de multiples discussions avec les autorités compétentes afin de travailler conjointement sur les enjeux de normalisation, dans l'objectif d'accompagner et de sécuriser le développement de la filière.

Échanges avec les acteurs agricoles

InterApi adhère au Comité de Liaison des Interprofessions Agricoles et Agro-alimentaires (CLIAA) depuis juin 2022.

Cette participation aux réunions des directeurs et aux groupes de travail permet d'échanger sur les problématiques communes des interprofessions, les actions mises en place, les difficultés rencontrées, et de mutualiser les solutions pour accroître l'efficacité collective.



LES TEMPS FORTS DE L'EXERCICE 2025

Bulletin économique de la filière apicole et études de marché

Afin de répondre aux attentes des acteurs du secteur, InterApi a développé de nouvelles données économiques et fait de l'analyse des comportements d'achat et des attentes des consommateurs une priorité.

Plusieurs études ont été menées pour renforcer les connaissances économiques de la filière, notamment sur l'évolution du marché du miel, des échanges et des prix sur la dernière décennie, ainsi que sur la consommation de miel en France et en Europe, en partenariat avec l'institut CSA. Ces travaux apportent un éclairage structurant sur les tendances actuelles de consommation.

Étiquetage des produits de la ruche

L'étiquetage des produits de la ruche constitue un enjeu majeur pour la filière apicole, en garantissant une information loyale et transparente au consommateur, la traçabilité des produits et la sécurisation des pratiques commerciales.

Dans cette perspective, des fiches pratiques dédiées à l'étiquetage ont été élaborées afin d'accompagner les professionnels et de contribuer à la réduction des non-conformités.

Loi relative à la lutte contre le frelon à pattes jaunes

En 2025, InterApi a suivi et contribué activement aux travaux parlementaires relatifs à la loi visant à lutter contre la prolifération du frelon à pattes jaunes et à protéger la filière apicole, en lien étroit avec GDS France et FREDON France.

Après la promulgation de la loi en mars 2025, l'interprofession a engagé des échanges avec les ministères concernés afin d'en accompagner la mise en œuvre, notamment à travers des rendez-vous et une table ronde en fin d'année. Ce travail se poursuit en 2026, la mise en application de la loi restant un enjeu central.

Plan de souveraineté de la filière apicole

InterApi s'est mobilisée dans le cadre du Grand Réveil Alimentaire porté par le ministère de l'Agriculture, en pilotant l'élaboration d'un plan de souveraineté de la filière apicole à l'horizon 2035.

Ce plan vise à proposer des actions concrètes pour sécuriser la production française, professionnaliser et structurer la filière, faire reconnaître la pollinisation comme un pilier de la souveraineté alimentaire et renforcer la lutte contre les fraudes. Ces travaux alimenteront les réflexions et actions de l'interprofession tout au long de l'année 2026.

Api'Week 2025

L'Api'Week s'est imposée comme le temps fort fédérateur de la filière apicole, rassemblant l'ensemble de ses acteurs autour de nombreux événements et animations. Pour sa 5^e édition, la mobilisation a été particulièrement forte avec près de 350 événements organisés, dont une centaine d'animations en GMS. Ce succès repose sur l'engagement collectif des apiculteurs, conditionneurs et distributeurs.

DES ACTIONS DÉDIÉES AU DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE APICOLE



L'objectif d'InterApi est de permettre à chaque acteur de la filière d'exercer son métier dans les meilleures conditions et d'en vivre.

L'interprofession s'efforce de mettre en place toutes les actions nécessaires au développement de la filière apicole notamment en termes de marché, de production et de promotion des métiers et des produits de la ruche auprès du grand public.

L'équipe permanente



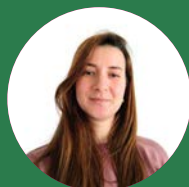
Elsa Ricote
Directrice générale



Claire Audic
**Chargée de mission
productions apicoles**



Cindy Adolphe
**Chargée de mission
qualité et traçabilité**



Dihia Laksari
**Assistante
administrative**



Briac Chollet
**Chargé de mission
économie de la filière**



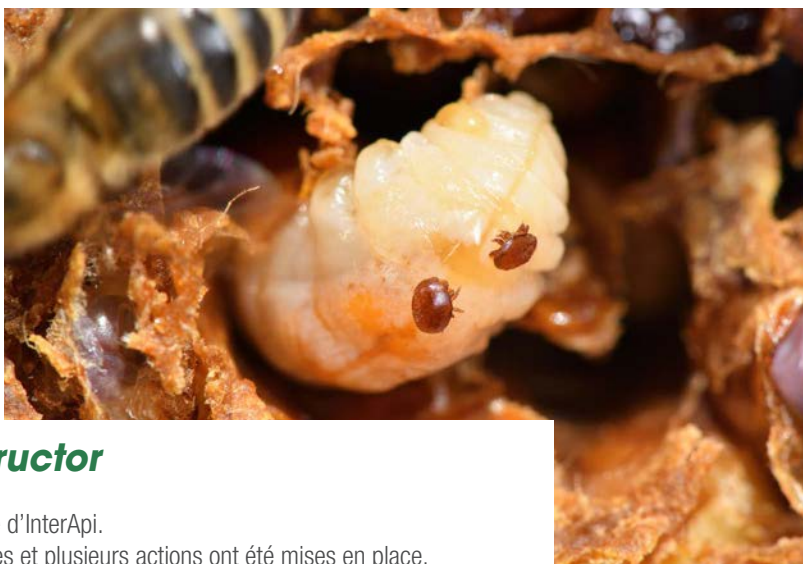
David Falques
Chargé de communication

CONTRIBUER À RÉSOUDRE LES PROBLÈMES LIÉS À LA PRODUCTION DES PRODUITS DE LA RUCHE

Au cours de l'année 2025, la Commission résolution des problèmes de production a concrétisé la réalisation de sa feuille de route par la poursuite et la finalisation des actions engagées lors des exercices précédents, par la mise en œuvre de nouvelles actions et par l'engagement de réflexions pour préparer les actions à mettre en œuvre dès 2026.

La priorité de la Commission est la lutte contre les bioagresseurs, priorité renforcée par l'entrée en application de la Loi de Santé Animale en avril 2021 qui transfère à la filière apicole des responsabilités de gestion de dangers sanitaires.

Les grandes priorités fixées début 2024 par la Commission ont été maintenues pour 2025, à savoir : la lutte contre *Varroa destructor*, la lutte contre le frelon à pattes jaunes, *Vespa velutina*, et les risques d'intoxications.



Lutte contre *Varroa destructor*

La lutte contre *Varroa destructor* est une priorité d'InterApi.

Les actions en cours fin 2024 ont été poursuivies et plusieurs actions ont été mises en place.

Counting Mite : développer la lutte contre *Varroa destructor* dans les régions nord-ouest et Corse

Dans la lutte contre *Varroa destructor*, les références acquises dans les régions comportant un grand nombre d'apiculteurs (PACA, Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie, Nouvelle-Aquitaine) par le réseau Résapi peinent encore à se matérialiser dans d'autres régions, notamment dans le nord, le nord-ouest et la Corse.

Début 2024, InterApi a décidé de soutenir financièrement le projet « *Counting Mite* » porté par ADA France. Ce projet vise à accompagner activement les apiculteurs des ADA régionales dans la lutte contre *Varroa destructor* notamment par des mesures d'infestation auprès de leurs adhérents, mais également par une meilleure valorisation et un transfert des connaissances.

Il a pour objectif de créer une dynamique à long terme dans ces régions, en favorisant les partenariats avec l'OVS et en

complémentarité avec d'autres actions existantes, afin de renforcer la synergie entre les structures sanitaires apicoles. L'aide financière apportée par InterApi vient en complément d'un apport initié par des fonds propres régionaux attribués aux OVS ou aux ADA.

Ce projet comporte 3 actions :

- acquérir des références régionales inédites en estimant l'infestation en *Varroa destructor* chez les apiculteurs, observant les pratiques apicoles actuelles, et en les mettant en lien avec les niveaux d'infestation observés,
- mieux valoriser les références et le transfert des connaissances aux apiculteurs en améliorant le relais d'information des travaux déjà existants et en valorisant les données obtenues lors de l'action précédente,
- favoriser les relations entre acteurs du sanitaire localement, et développer la structuration sanitaire apicole.

Débuté en mars 2024 dans 4 régions (Pays de la Loire, Ile-de-France, Centre Val-de-Loire et Corse), ce projet s'est achevé en mars 2025 avec la publication, pour chaque région, d'une fiche de synthèse succincte présentant les résultats de l'action menée en complément des actions de transmission et de formation propres à chaque région.

Devant le succès rencontré auprès des apiculteurs participants, le projet *Counting Mite* a été reconduit en 2025 dans les mêmes régions ainsi que dans la région Hauts-de-France. Cette deuxième campagne de mesures doit se clôturer en mars 2026 avec, comme en 2025, la publication pour chaque région d'une fiche de synthèse succincte présentant les résultats de l'action menée, en complément des actions de transmission et de formation propres à chaque région.

Recherche de méthodes efficaces et légales de lutte contre *Varroa destructor*

Après s'être intéressé au produit argentin Aluen Cap (lanières imprégnées d'acide oxalique) et plus particulièrement aux modalités de dépôt d'une AMM, la Commission résolution des problèmes de production a cherché à comprendre les raisons de l'interruption des démarches engagées par des entreprises ou coopératives européennes auprès de la coopérative Pampero, productrice de ce produit et détentrice du brevet.

Dans ce cadre, faute de pouvoir analyser des bandelettes d'Aluen Cap, la Commission a décidé fin 2024 de faire analyser d'autres bandelettes imbibées d'acide oxalique, produites artisanalement ou par des laboratoires européens. Les analyses réalisées fin 2024 et début 2025 ont confirmé la conformité des teneurs en acide oxalique, à l'exception du Calistrip Biox®, pour lequel le développement d'une méthode d'extraction et d'analyse spécifique s'avèrerait nécessaire.

Une analyse complémentaire a également mis en évidence une évaporation quasi totale des substances actives cinq mois après l'ouverture des sachets.

InterApi a par ailleurs poursuivi tout au long de l'année 2025 plusieurs actions initiées au cours des exercices précédents :

- **Projet « DynaMite : estimer l'efficacité de traitements anti-Varroa avec une approche innovante »**

Ce projet porté par l'ITSAP a débuté en 2023 avec le soutien financier d'InterApi.

Il a pour objectif de mieux appréhender l'efficacité des traitements contre *Varroa destructor* combinés à des méthodes biotechniques, afin de mieux comprendre comment l'efficacité des médicaments est optimisée lorsqu'ils sont appliqués sur des colonies hors couvain, de réduire la durée d'emploi et de rechercher le déparasitage le plus rapide pour faire face aux fortes infestations.

Il s'est poursuivi en 2025 et devrait se clôturer au 1^{er} semestre 2026 avec la publication des livrables (document de synthèse à destination des apiculteurs et des techniciens, guide scientifique présentant l'ensemble des résultats).

- **Projet « Fall'Var : évaluer l'intérêt sanitaire, technique et économique de la mise en œuvre de méthodes populationnelles pour le traitement de *Varroa destructor* en fin d'été »**

À la suite du projet DynaMite, InterApi a maintenu son investissement sur cette thématique en co-finançant ce projet CASDAR Démultiplication qui a pour objectif de comparer des stratégies de lutte contre *Varroa destructor* en fin d'été, notamment des méthodes populationnelles (encagement de reines, retrait de couvain...) préalables à l'utilisation d'acide oxalique, à des traitements AMM longue durée, dans différentes conditions opérationnelles.

Ce projet a débuté en janvier 2024 et doit s'achever en juin 2027.

- **Poursuite de la réflexion sur la mise en place d'assises scientifiques européennes sur *Varroa destructor***

Rencontre avec les acteurs de la recherche en janvier 2025 pour échanger sur les besoins et objectifs d'un tel évènement. La réflexion se poursuivra en 2026 pour clarifier les objectifs et chercher à répondre aux besoins des acteurs de la filière.

- **Poursuite de l'appui au réseau Résapi pour la reconnaissance de leur charte « rucher expérimental » par les autorités sanitaires**, afin de permettre la réalisation de leurs expérimentations et la communication sur les résultats.

- **Veille sur les produits européens**

- **Participation au groupe de travail piloté par GDS France sur la construction d'un plan cadre *Varroa destructor* national** avec ADA France, l'ITSAP, la FNOSAD, la SNGTV et le GNTSA

Après le dépôt d'une pré-demande de reconnaissance d'un Programme Sanitaire d'Intérêt Collectif (PSIC) *Varroa destructor* à la DGAL par GDS France en novembre 2023, les travaux de ce groupe de travail sur ce projet de PSIC ont été mis en veille en 2025, dans l'attente de la publication du décret d'application dédié.



Lutte contre le frelon à pattes jaunes : *Vespa velutina*

La prédation exercée par le frelon à pattes jaunes, *Vespa velutina*, est une autre menace sanitaire prioritaire pour la Commission résolution des problèmes de production et l'interprofession.

Soutien du plan national de lutte contre le frelon asiatique à pattes jaunes, participation au groupe de travail et au comité de pilotage

InterApi participe aux travaux du groupe de travail co-piloté par GDS France et la FNOSAD (avec FREDON France, ADA France, ITSAP, SNGTV, GS PESA Frelon et un expert de PatriNat) qui a permis d'élaborer un plan national de lutte porté par les deux OVS, GDS France et FREDON France.

Ce plan est déployé depuis février 2024 sur le territoire métropolitain. InterApi participe également au comité de pilotage national de ce plan de lutte qui s'est réuni pour la première fois en décembre 2024.

En 2025, le groupe de travail s'est réuni cinq fois et le comité de pilotage une fois.

Après deux années de fonctionnement, les retours terrain mettent en évidence :

- une structuration efficace dans les régions disposant de moyens financiers et humains suffisants,
- une reconnaissance croissante des OVS comme acteurs incontournables de la lutte,
- la nécessité de garantir des financements pérennes pour un déploiement homogène et structuré.

Pour permettre à GDS France de poursuivre ses actions d'animation et de coordination de ce plan national de lutte, InterApi a décidé début 2025 de lui apporter un soutien financier. Un bilan de la campagne 2025 fera l'objet d'une note de synthèse dont la publication est prévue fin mars 2026. Ce soutien financier a été reconduit pour la campagne 2026.

Loi Frelon : positionnement d'InterApi

En 2025, InterApi a suivi avec attention les débats parlementaires concernant la proposition de loi visant à endiguer la prolifération du frelon à pattes jaunes et à préserver la filière apicole.

Dans ce cadre, InterApi a participé à plusieurs auditions avec le Rapporteur de la loi ou avec des parlementaires, travail réalisé en collaboration avec GDS France et FREDON France.

Le travail juridique engagé fin 2024 avec le cabinet Alinéa pour permettre d'identifier d'éventuelles failles dans la proposition de loi s'est achevé en février 2025. Il a conduit InterApi à déposer un amendement avant l'examen en Commission, puis avant l'examen à l'Assemblée nationale, amendement repris à chaque fois par le député Denis Fégné, mais déclaré ensuite irrecevable sur le fondement de l'article 40 de la Constitution. Des contributions écrites ont également été adressées au député Mickaël Cosson, Rapporteur de la loi.

Après l'adoption et la promulgation de la loi visant à endiguer la prolifération du frelon asiatique et à préserver la filière apicole le 15 mars 2025, plusieurs courriers ont été adressés au ministère de l'Agriculture et au ministère de l'Écologie pour solliciter un rendez-vous concernant sa mise en application.

Un rendez-vous avec Véronique Ménez, conseillère biodiversité attachée au cabinet de la Ministre de la Transition Écologique, a eu lieu début juillet avec la participation de GDS France et de Fredon France. Ces échanges ont été interrompus avec les évolutions gouvernementales. De nouveaux courriers ont été envoyés aux deux ministères fin décembre.

InterApi a également été invitée par le Ministre délégué chargé de la Transition écologique à participer fin décembre à une table ronde sur la mise en application de la loi. Ces discussions et échanges se poursuivent en 2026.

Étude visant à établir un bilan technico-économique de l'impact du frelon à pattes jaunes, *Vespa velutina*, sur les exploitations françaises

Le frelon à pattes jaunes, *Vespa velutina*, exerce une pression et une prédation importante sur l'ensemble des pollinisateurs, et particulièrement sur les colonies d'abeilles, causant des pertes importantes. Son impact économique pour l'apiculture est majeur en raison à la fois des pertes de cheptel et de production, des coûts de lutte, et de la dégradation des services de pollinisation.

Il est donc essentiel d'estimer cet impact à l'échelle des exploitations apicoles afin d'aider les décideurs publics à avancer dans la définition d'une stratégie nationale de lutte et la mise en place d'un système d'indemnisation.

C'est pourquoi, InterApi a décidé de soutenir financièrement un projet porté par l'ITSAP et réalisé en partenariat avec plusieurs ADA. Ce projet a pour objectifs de décrire et d'évaluer, à l'échelle de l'exploitation et selon les niveaux de pression :

- l'ampleur des pertes économiques directement attribuables à *Vespa velutina*,
- les surcoûts engendrés par les adaptations mises en œuvre par les apiculteurs pour limiter son impact sur les colonies.

Ces évaluations sont faites à l'échelle nationale et régionale et pour différents types d'exploitations (gelée royale, élevage, production de miel grand transhumant et sédentaire).

Une phase préparatoire, réalisée en 2024, a conduit à la publication de premiers résultats par l'ITSAP dans la revue *Réussir Apiculture* n°13 (oct-nov-déc 2025). Les actions soutenues financièrement par InterApi ont débuté en février 2025 et doivent s'achever fin février 2026 avec la publication des livrables suivants :

- un livret général présentant les analyses à l'échelle nationale et par région ainsi que des cas-types sélectionnés parmi différents profils d'exploitation,
- une synthèse vulgarisée sous forme de diaporama pour permettre de communiquer sur la méthodologie employée et les principaux résultats.



Travailler sur l'amélioration de l'évaluation et de la prise en compte des risques d'intoxication

La prise en compte des risques d'intoxication est également une thématique prioritaire pour la Commission résolution des problèmes de production.

Dans ce cadre, la qualité de la cire d'abeille est souvent questionnée par les apiculteurs car elle influence la santé des colonies, leur niveau de production et la qualité toxicologique des produits de la ruche.

Après avoir cofinancé le projet CIRE/CIMEQA en 2022-2023, InterApi a décidé en 2024 de soutenir l'observatoire sur la qualité des cires apicoles mis en place par le réseau Résapi, en finançant l'analyse d'environ 80 échantillons de cire provenant de 8 régions métropolitaines. Débuté en octobre 2024, ce projet s'est achevé début juillet 2025 avec la publication d'une synthèse nationale.

En 2025, InterApi a décidé de poursuivre son soutien aux travaux sur la cire en finançant deux projets portés par l'ITSAP :

• **Projet Positoxire**

L'objectif est de réaliser une application numérique permettant d'offrir aux apiculteurs un outil d'aide à l'interprétation des résultats d'analyse de cire, en les situant par rapport à un référentiel existant.

Débuté en février 2025, ce projet doit s'achever au cours du 1^{er} trimestre 2026 avec la mise en ligne de l'application et de son manuel d'utilisation, et la publication d'un article de vulgarisation.

• **Guide qualité des cires à usage apicole**

L'objectif est d'enrichir le guide numérique intitulé « La cire en apiculture : les clés pour améliorer sa qualité » publié dans le cadre du projet CIMEQA, par l'ajout de trois nouvelles fiches, en particulier sur des thématiques liées à la contamination de la cire et à des questions réglementaires.

Ce projet a débuté en mars 2025 et devrait se terminer au cours de l'année 2026 avec la publication de ces fiches.

Nourrissement des colonies d'abeilles

En 2024, la Commission a décidé de travailler sur le nourrissement. En effet, de nombreux apiculteurs recourent au nourrissement pour pallier le manque de ressources, et de nombreuses questions techniques se posent. En 2024, InterApi a décidé de soutenir financièrement un projet ayant pour objectif de rassembler, simplifier et partager les connaissances clés sur les pratiques de nourrissement.

Ce projet s'est achevé en août 2025 et a conduit à la publication de :

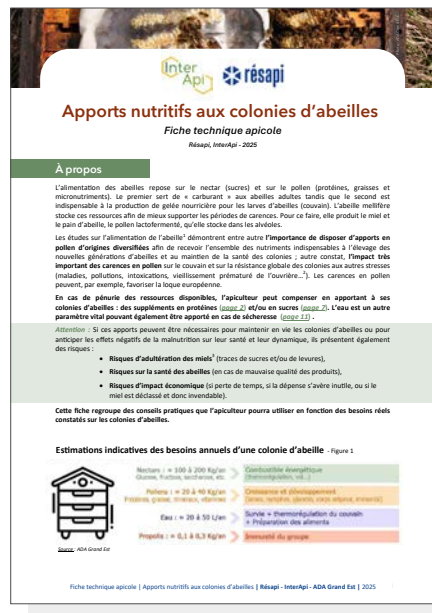
- un article dans la revue *Réussir Apiculture* n°11 (avr.-mai-juin 2025) présentant les résultats de l'analyse du volet « Nourrissement » de l'enquête de production 2024 (article publié par ADA AURA et ADA Occitanie),
- un guide sur les apports nutritifs aux colonies d'abeilles composé de fiches techniques synthétisant les connaissances scientifiques actuelles et les retours d'expérience d'apiculteurs sur les pratiques de nourrissement.

Suite à ce projet, la Commission résolution des problèmes de production a décidé de poursuivre son soutien aux travaux sur le nourrissement en cofinçant un projet porté par ADA France et piloté par le GT Nourrissement du réseau Résapi. Ce projet qui a débuté fin 2025 a pour objectif d'acquérir des données technico-économiques sur les pratiques de nourrissement des apicultrices et apiculteurs français par :

- la valorisation des données recueillies dans le cadre de l'enquête de production 2025 et leur analyse en comparaison avec les données de l'enquête 2024,
- l'élaboration et la réalisation au niveau national d'enquêtes quantitatives et d'enquêtes qualitatives (entretiens directifs ou semi-directifs) sur les pratiques de nourrissement.

Ce projet doit se clôturer fin décembre 2026 avec la réalisation de plusieurs livrables dont :

- un article et une fiche de synthèse détaillant les résultats et l'analyse du « volet nourrissement » de l'enquête production 2025,
- un article à destination des professionnels de la filière apicole ainsi qu'un rapport de synthèse présentant les résultats des deux enquêtes menées en 2026 et leur analyse.



Lire le guide pratique

Maintien et développement de ressources nutritives

Le châtaignier, espèce emblématique présente dans de nombreuses régions françaises pour la production de miel et de pollen, et ayant un rôle important dans la dynamique des colonies, est une espèce particulièrement sensible aux effets du changement climatique, avec une production de miel pouvant être aléatoire selon l'état des plantations et les conditions météo.

En 2025, InterApi a financé le projet « Observatoire de la miellée de châtaignier : déploiement d'un observatoire coordonné de la miellée de châtaignier au sein du réseau des ADA » porté par l'ITSAP. Ce projet a pour objectifs de :

- aider les apiculteurs à mieux anticiper cette miellée de châtaignier, grâce à la structuration des données d'observation de l'état des floraisons,
- partager et transmettre les prises de poids des ruches équipées de balances connectées,
- mieux comprendre le fonctionnement et la productivité de cette miellée (territoires, colonies),
- déployer l'utilisation du Système Informatique Miellées (SI Miellées), l'alimenter, sécuriser les données et produire des indicateurs.

Ce projet a débuté en février 2025 dans 6 régions : Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie, Nouvelle-Aquitaine, Pays de Loire, Centre-Val-de-Loire et Grand-Est. Durant toute la période de collecte de données, des bulletins hebdomadaires de suivis de la miellée et de la floraison ont été édités et diffusés hebdomadairement aux apiculteurs des ADA participantes. La clôture de cette première campagne de suivis est prévue pour mars 2026 avec la publication de bilans de saison aux niveaux territorial et national.

Fin 2025, la Commission résolution des problèmes de production a décidé de renouveler son soutien financier pour réaliser une nouvelle campagne de suivis en 2026.



Apiculture biologique



Avec l'entrée en application au 1^{er} janvier 2022 du nouveau règlement (UE) 2018/848 sur l'agriculture biologique, le groupe de travail «Apiculture biologique» de l'INAO travaille sur la mise à jour du guide de lecture, document qui explicite le règlement européen pour la France et fait partie de sa réglementation, et la grille de sanctions des manquements.

InterApi participe à ce groupe de travail. Il s'est réuni deux fois en 2025, en mai puis en décembre.

Le groupe de travail «Apiculture biologique» d'InterApi a repris ses activités début 2025 et s'est réuni à quatre reprises, réunions au cours desquelles il a été décidé de :

- intégrer la FNAB à ce groupe de travail
- valider l'étude sur la lavande Bio commandée à l'ADAPI et le CRIEPPAM par l'intermédiaire d'ADA France. Ce projet a débuté en juillet 2025 et devrait se clôturer au premier trimestre 2026
- développer les études économiques sur le bio en ajoutant un volet «apiculture biologique» aux études menées par la Commission économie de la filière
- renforcer les actions de communication sur l'apiculture biologique : reprise de contacts avec l'Agence Bio, participation à la dernière phase de la campagne de communication de l'Agence Bio «C'est Bio la France !», partenariat avec des influenceurs mettant en avant le miel bio dans le cadre de l'Api'Week et de l'Api'Chandeleur.

Lors de sa réunion du 16 octobre 2025, le conseil d'administration d'InterApi a décidé de supprimer le groupe de travail Apiculture Biologique rattaché à la Commission résolution des problèmes de production, en raison de la transversalité de ce sujet.

À partir de cette date, chaque Commission pourra allouer un budget spécifique aux problématiques de l'apiculture biologique. Les sujets politiques seront quant à eux gérés directement au niveau de la direction d'InterApi.

Gouvernance sanitaire

Après avoir finalisé une première version d'un schéma de gouvernance et de fonctionnement du sanitaire apicole en 2024, les discussions se poursuivent pour travailler sur la mise en œuvre de la stratégie sanitaire et sur les possibilités de financement.

Dans ce cadre, InterApi s'est mobilisé au cours de l'année 2025 pour faire avancer la révision du fonctionnement du dispositif OMAA (Observatoire des mortalités et affaiblissements de l'abeille mellifère) sous une forme pérenne et efficiente, suite au travail technique réalisé depuis septembre 2024 dans le cadre d'un groupe de travail piloté par la DGAL.

InterApi a organisé plusieurs réunions avec l'ITSAP et ADA France, ainsi qu'avec GDS France et la SNGTV, réunions qui ont conduit à l'élaboration d'une proposition de feuille de route et de gouvernance renouvelée. Ces propositions ont été présentées par InterApi et GDS France à la DGAL fin novembre 2025.

Ce travail doit se poursuivre en 2026 avec pour objectif d'aboutir à la proposition d'un dispositif OMAA rénové pour octobre 2026.

Participation aux groupes de travail pilotés par GDS France

La Commission résolution des problèmes de production reste un membre actif des groupes de travail pilotés par GDS France visant à établir :

- un PSIC loque américaine,
- un PSIC prévention *Aethina tumida*.

Ces groupes de travail ont été mis en veille en 2025 suite au dépôt de pré-demande de reconnaissance de PSIC (Plan de surveillance des intoxications des colonies) à la DGAL (Direction générale de l'alimentation), dans l'attente de la publication du décret d'application dédié.

CONTRIBUER À RÉSOUDRE LES PROBLÈMES LIÉS À LA PRODUCTION DES PRODUITS DE LA RUCHE

Bilan de réalisation des actions 2025

Réalisées

- Analyse de la composition de bandelettes imprégnées d'acide oxalique (Bandelettes maison, Oxi-Strip, Oxi-strip Plus, Calistrip Biox)
- Projet *Counting Mite 1* : développer la lutte contre *Varroa* dans les régions nord-ouest et Corse - Publication le 02 juin 2025
- Accompagner la lutte contre le frelon asiatique / réagir aux sujets d'actualité et aux modifications de législation :
 - suivre les propositions législatives et œuvrer pour faire évoluer et aboutir la proposition de loi visant à lutter contre la prolifération du frelon à pattes jaunes (loi promulguée en mars 25)
 - réalisation d'un travail juridique avec le cabinet Alinéa sur la proposition de loi visant à endiguer la prolifération du frelon asiatique à pattes jaunes – échanges avec les parlementaires sur les propositions de loi – envoi de contributions écrites aux parlementaires – dépôt d'amendements
- Travailler sur l'amélioration de l'évaluation et de la prise en compte des risques d'intoxication (produits phytosanitaires...) : financement d'un observatoire sur la qualité des cires gaufrées - Publication : 3 juillet 2025
- Travailler sur le nourrissage : financer les travaux du GT Nourrissage :
 - Publication d'un guide technique « Apports nutritifs aux colonies d'abeilles »
 - Analyse et valorisation du volet « Nourrissage » de l'enquête de production 2024 – publication d'un article dans la revue Réussir
 - Publication : 27/28 août

En cours

- Poursuite d'un travail de réflexion avec les chercheurs pour voir comment encourager les travaux de recherche fondamentale et œuvrer pour orienter les fonds européens dédiés à la recherche (projet de consortium européen) - réunion avec les chercheurs en janvier 2025
- Poursuivre la veille des nouveaux produits au niveau européen
- Exercer une activité de lobby auprès de la DGAL pour faire valider la nouvelle charte rucher expérimental du réseau ADA/ITSAP
- Financer ou cofinancer et suivre les projets du réseau ADA / ITSAP selon la stratégie commune :
 - Projet DynaMite : fin prévue initialement en 2024 [à maintenir en cours, les livrables n'étant toujours pas validés]
 - Projet *Counting Mite 2* : fin prévue pour fin mars 2026
 - Projet Fall'Var : projet CASDAR – fin prévue au 30 juin 2027
- Participer aux discussions sur l'élaboration d'un plan de lutte national contre le *Varroa* (en veille)
- Accompagner la lutte contre le frelon asiatique : Travailler avec les partenaires pour définir les actions à mener et/ou soutenir (poursuite des discussions avec le réseau ADA / ITSAP)
- Accompagner la lutte contre le frelon asiatique : financer une étude Résapi sur l'impact technico-économique du frelon – fin prévue pour le 28 février 2026
- Accompagner la lutte contre le frelon asiatique : suivi de la mise en application de la loi Frelon – demande de rendez-vous aux MTECT, MASA – travail avec GDS France et Fredon France
- Accompagner la lutte contre le frelon asiatique : participer aux travaux du GT Frelon et du COPIL du plan de lutte national piloté par l'AFSE – soutenir financièrement l'animation et la coordination nationale du plan de lutte
- Travailler sur l'amélioration de l'évaluation et de la prise en compte des risques d'intoxication (produits phytosanitaires...) : financer la réalisation d'une application numérique POSITOXIRE – fin prévue pour le 1^{er} trimestre 2026
- Travailler sur l'amélioration de l'évaluation et de la prise en compte des risques d'intoxication (produits phytosanitaires...) : édition de nouvelles fiches et mise à jour de fiches existantes du guide de bonnes pratiques – fin prévue pour le 1^{er} trimestre 2026
- Travailler sur le nourrissage : financer ou cofinancer les travaux du GT Nourrissage :
 - cofinancement d'une étude sur l'acquisition de références technico-économiques sur les pratiques de nourrissage - valorisation du volet « Nourrissage » de l'enquête de production 2025 ; élaboration d'enquêtes quantitatives et qualitatives (construction des questionnaires, test, réalisation d'une première campagne d'enquêtes)Fin prévue pour fin 2026

CONTRIBUER À RÉSOUDRE LES PROBLÈMES LIÉS À LA PRODUCTION DES PRODUITS DE LA RUCHE

Bilan de réalisation des actions 2025

- Participation au groupe de travail organisé et coordonné par GDS France pour l'élaboration du PSIC loque américaine (en veille)

- Participer aux discussions sur l'élaboration d'un plan de lutte national contre *Aethina tumida* (en veille)

Travailler sur l'élaboration d'un schéma de gouvernance et de fonctionnement du sanitaire apicole : Travailler à la mise en œuvre de la stratégie sanitaire et poursuivre les discussions avec le MASA sur le financement du sanitaire

Dans ce cadre, échanges avec GDS France, SNGTV, Résapi sur la révision du dispositif OMAA : élaboration d'une feuille de route présentée à la DGAL en novembre 25

- Suivre et participer au projet SINEMA

Suivre l'évolution du règlement AB et porter les intérêts de la filière apicole :

- discussions en cours sur la note RIPAC, guide de lecture et de sanction

- réflexion sur l'étude des itinéraires techniques de la culture de lavande et lavandin – publication prévue pour 1^{er} trimestre 2026

- Œuvrer au maintien et au développement de ressources nutritives pour les abeilles : financer la mise en place d'un observatoire de la miellée de châtaignier

Publication des livrables prévue pour 1^{er} trimestre 2026

- Suivre la mise en œuvre de la PAC et de l'axe 6 du plan pollinisateur

Non réalisées

- Accompagner la lutte contre le frelon asiatique : rechercher des financements pour les actions menées au sein de la filière

- Travailler sur l'homologation du SO₂ dans le cadre de l'accompagnement de la lutte contre le frelon asiatique et de l'accompagnement de la lutte contre *Aethina tumida*

- Travailler sur l'amélioration de l'évaluation et de la prise en compte des risques d'intoxication (produits phytosanitaires...) : réaliser une enquête pour quantifier le nombre d'apiculteurs qui ne déclarent pas les suspicions d'intoxications et comprendre pourquoi

- Travailler sur le nourrissage : élaborer un argumentaire avec des éléments de langage pour permettre une communication positive et répondre aux éventuelles attaques

- Accompagner et suivre l'évolution du règlement AB : travailler sur l'harmonisation des pratiques de contrôle des OC

- Accompagner l'adaptation au changement climatique : réfléchir aux suites à donner à l'étude CLIMAPI

- Accompagner la lutte contre *Aethina tumida* : mettre en place un test de fausse infestation

AMÉLIORER LA QUALITÉ ET LA TRAÇABILITÉ DES PRODUITS DE LA RUCHE

Mieux comprendre les analyses pour réduire les non-conformités dans la filière apicole française

La qualité des produits de la ruche est au cœur des préoccupations d'InterApi. Elle constitue un levier essentiel pour valoriser la filière apicole française et préserver une relation de confiance durable avec les consommateurs.

Tout au long de la chaîne de valeur, les produits de la ruche font l'objet d'analyses et de contrôles, notamment par les pouvoirs publics. Ces contrôles peuvent parfois mettre en évidence des non-conformités : présence de sucres exogènes liés au nourrissage ou à des pratiques frauduleuses, ou encore discordance entre l'appellation florale indiquée et la réalité du miel analysé.

Face à ces constats, InterApi a décidé de financer une étude menée par l'ITSAP – Institut de l'abeille, en partenariat avec le réseau des ADA, avec pour objectif d'approfondir les connaissances sur les méthodes d'analyses du miel.



Un projet structuré en 3 phases

Le projet se déploie sur plusieurs années et s'articule autour de trois grandes étapes :

- En 2024, un état des lieux des non-conformités a été réalisé. Il s'est appuyé sur des entretiens avec différents acteurs de la filière (laboratoires, conditionneurs, apiculteurs...) afin de recueillir des données qualitatives, complétées, lorsque cela était possible, par des données quantitatives.
- En 2025, les travaux se sont poursuivis avec une étude comparative portant sur la fiabilité des analyses, construite à partir des enseignements tirés de l'état des lieux.
- Entre 2025 et 2026, la dernière phase vise à élaborer des solutions concrètes pour améliorer la fiabilité des analyses et limiter les non-conformités, en cohérence avec les résultats des deux premières phases.

En parallèle, une méthodologie de caractérisation des miels français est également en cours de développement.

Des résultats partagés en 2025

En 2025, la seconde phase du projet a donné lieu à plusieurs actions de diffusion : une réunion de restitution avec les parties prenantes, la rédaction de huit fiches dédiées aux méthodes d'analyses, ainsi qu'une [série de webinaires](#) (notamment le webinaire Resapi du 18 novembre 2025), à destination des personnels techniques et d'un public plus large.

Les résultats ont également été présentés lors de la journée scientifique et technique de l'ITSAP. Les fiches « méthodes » seront publiées courant 2026.

L'étiquetage des produits de la ruche

L'étiquetage des produits de la ruche représente un enjeu essentiel pour la filière apicole. Il permet de garantir une information loyale et transparente au consommateur, d'assurer la traçabilité des produits et de sécuriser les pratiques commerciales des apiculteurs. Dans cette optique, des fiches pratiques dédiées à l'étiquetage ont été élaborées afin d'accompagner les professionnels et de contribuer à la réduction des non-conformités.

Cette démarche collective vise à renforcer la qualité, la traçabilité et la fiabilité des informations mises à disposition des consommateurs, tout en aidant les apiculteurs à se conformer aux exigences réglementaires et aux contrôles.

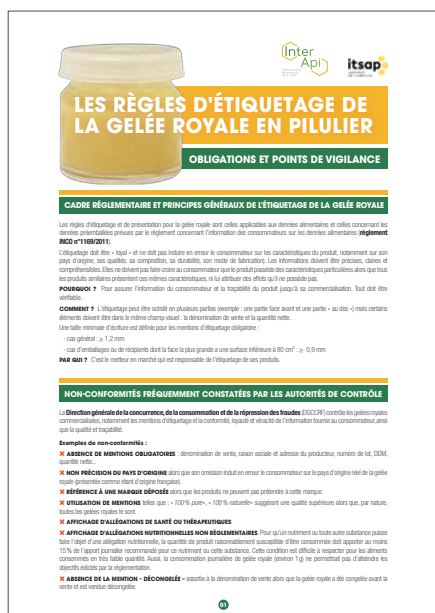
Le projet est financé par InterApi et piloté par l'ITSAP – Institut de l'abeille, qui en assure également la rédaction, en partenariat étroit avec d'autres acteurs de la filière.

Deux fiches sont d'ores et déjà disponibles :

- les règles d'étiquetage du miel en pot, réalisée avec la contribution du Syndicat AOP Miel de Corse – *Mele di Corsica*,
- les règles d'étiquetage de la gelée royale en pilulier, élaborée avec l'expertise du GPGR – Groupement des Producteurs de Gelée Royale.

Conçues comme de véritables outils opérationnels, ces fiches permettent aux apiculteurs et aux metteurs en marché de vérifier rapidement la conformité de leurs étiquettes et de sécuriser la commercialisation de leurs produits alimentaires.

Une fiche consacrée aux produits transformés est actuellement en cours d'élaboration et sera publiée au premier semestre 2026.



[Consulter les fiches](#)

Renforcer les règles de commercialisation du miel

L'interprofession a poursuivi son suivi attentif de la mise en œuvre de la directive dite « Petit déjeuner », qui modifie la directive 2001/110/CE relative au miel.

InterApi a porté auprès des pouvoirs publics la nécessité d'une transparence totale sur les origines des produits et a engagé les premières réflexions sur la traçabilité.

Afin de renforcer l'action de la Commission qualité et traçabilité, une stagiaire viendra en appui à partir de février 2026.

Normalisation : une mobilisation à l'échelle internationale

En 2025, une norme internationale sur le miel, issue de six années de négociations, aurait dû être publiée. Toutefois, des divergences persistantes entre certains acteurs économiques ont conduit à un report de 15 mois afin de résoudre un conflit portant sur la qualité du miel.

Parallèlement, d'autres projets de normalisation sont en cours concernant la propolis, le pollen en pelotes et la gestion de la production de gelée royale. Ces travaux devraient aboutir en 2026.

Coordonnés à l'échelle internationale par des experts, ces projets mobilisent activement InterApi. Grâce à une subvention de FranceAgriMer dans le cadre du Programme sectoriel apicole, l'interprofession représente la France lors des réunions internationales portant sur les produits de la ruche, la digitalisation de l'apiculture et l'authenticité des produits au niveau européen.

InterApi joue un rôle clé dans l'élaboration de la future norme sur le miel et dans le suivi des initiatives européennes liées aux méthodes d'analyse et à la stratégie européenne pour les produits apicoles. Elle collabore étroitement avec la Commission française dédiée à l'authenticité des aliments, pilotée par AFNOR Normalisation, qui assure également le secrétariat du groupe international sur le miel.

Une veille quotidienne au service de la filière

Afin de rester en phase avec l'actualité, InterApi assure un travail de veille constant, à la fois médiatique et réglementaire.

En 2025, deux dossiers techniques ont ainsi été préparés. L'objectif est clair : défendre l'image des produits de la ruche auprès des pouvoirs publics et des consommateurs, et soutenir durablement la filière apicole française.

Un renforcement des équipes dédié à la qualité et à la traçabilité

Pour accompagner le développement et la structuration de ses actions, InterApi a recruté une chargée de mission dédiée à la qualité et à la traçabilité des produits de la ruche.

Ce recrutement, vise à renforcer la structuration de l'interprofession, à accroître sa visibilité et à soutenir plus efficacement les actions menées au service de la filière.



AMÉLIORER LA QUALITÉ ET LA TRAÇABILITÉ DES PRODUITS DE LA RUCHE

Bilan de réalisation des actions 2025

Réalisées

- Conduite de travaux sur les analyses de cires et le relargage
- Mise à disposition de guides de bonnes pratiques d'étiquetage des produits de la ruche
- Suivi et contribution aux travaux internationaux de normalisation des produits de la ruche
- Création d'une commission / groupe de travail dédié à la gelée royale
- Financement ou cofinancement d'un projet visant à améliorer la connaissance des analyses, en lien avec la caractérisation des miels
- Réalisation d'une veille sur les pratiques liées au « miel végétal »
- Mise en place d'un stage ou d'une alternance sur la traçabilité des produits de la ruche

Non réalisées

- Centralisation des suspicions de fraude afin d'identifier les tendances générales et d'assurer le lien avec la DGCCRF
- Étude des possibilités d'intégration des produits de la ruche en tant que compléments alimentaires
- Étude de la possibilité de recourir à des allégations de santé via la notion d'usage traditionnel
- Mise en place d'un groupe de travail RSE (hors Commission qualité et traçabilité des produits de la ruche)



ACCROÎTRE LA CONNAISSANCE, LA TRANSPARENCE ET L'INFORMATION CONCERNANT LES MARCHÉS

DANS LE BUT D'ASSURER UNE RÉMUNÉRATION ÉQUITABLE POUR
TOUS LES ACTEURS DE LA FILIÈRE

Bulletin économique de la filière apicole

Afin d'assurer un suivi régulier des principaux indicateurs économiques de la filière apicole, InterApi a publié, en novembre 2025, le premier numéro de son bulletin économique.

La création de ce bulletin vise à suivre, à intervalles réguliers, les indicateurs essentiels permettant d'établir un panorama global de la situation économique de la filière. Ce document a notamment pour objectif de suivre les données relatives au commerce extérieur (importations de miel en France en prix et volumes, exportations de miel depuis la France, identification des principaux pays importateurs), ainsi que les informations liées à la consommation dans les circuits de la grande distribution et des magasins de proximité (volumes de vente, niveaux de prix, ventes par miellée).

À terme, ce bulletin a vocation à intégrer des analyses ciblées sur des thématiques spécifiques qui seront définies ultérieurement. Il est destiné à paraître chaque trimestre.

INTERPROFESSION DES PRODUITS DE LA RUCHE

BULLETIN ÉCONOMIQUE DE LA
FILIÈRE APOICOLE

NUMÉRO 01 - NOVEMBRE 2025

Afin d'assurer un suivi régulier des principaux indicateurs économiques de la filière apicole, InterApi publie le premier numéro de son bulletin économique.

L'objectif de cette publication est de suivre, à intervalles réguliers, les indicateurs essentiels permettant de dresser un panorama général de la situation économique de la filière.

À terme, ce bulletin pourra également proposer des analyses ciblées sur différents sujets qui seront définis ultérieurement. Il a vocation à paraître chaque trimestre.

Dans ce premier numéro, vous trouverez un suivi des données relatives au commerce extérieur (importations, exportations...) ainsi que des informations sur la consommation au sein du circuit GMS et des magasins de proximité : volumes de vente, prix, ventes par miellée...

À noter : lorsque nous évoquons les exportations de miel depuis la France (données issues du commerce extérieur / Douanes), cela inclut l'ensemble des miels exportés, qu'ils soient produits et conditionnés en France ou d'origine étrangère mais conditionnés sur le territoire français.

COMMERCE EXTÉRIEUR

IMPORTATIONS DE MIEL EN FRANCE

| Mois | Volume (Tonnes) | Prix au kilo (€) |
|-----------|-----------------|------------------|
| Janv 2025 | 4180,61 | 2,35€ |
| Fév 2025 | 1936t | 3,58€ |
| Mars 2025 | 2455,5t | 3,76€ |
| Avr 2025 | 2389,9t | 3,27€ |
| Mai 2025 | 2141,3t | 3,34€ |
| Juin 2025 | 4068,6t | 2,46€ |
| Juil 2025 | 2055t | 3,10€ |
| Oct 2025 | 1681t | 3,27€ |

Source : Douanes françaises/TOM

Les volumes de miel importés en France en 2025 entre janvier et août s'élevaient à 20 909 tonnes, ce qui correspond à une diminution de 13,4 % par rapport à la période janvier-août 2024. Les volumes mensuels importés ont évolué entre 1 681 tonnes en août au plus bas. Les prix d'importation varient entre 2,46 € et 3,76 €/kg avec une moyenne à 3,16 €/kg.

NUMÉRO 01 - NOVEMBRE 2025

BULLETIN ÉCONOMIQUE DE LA FILIÈRE APOICOLE

CONSOMMATION

VENTES EN VOLUME DES PRODUITS DE LA RUCHE (HORS MIEL)
(HYPER ET SUPERMARCHÉS, EDM ET PROXIS)

| Période | Volume (Tonnes) | Cumulé |
|---------------------|-----------------|---------|
| Janvier à mars 2024 | 59,81 t | 59,81 t |
| Avril à juin 2024 | 71 t | 126 t |
| Avril à juin 2025 | 85 t | 211 t |
| Avril à juin 2025 | 45 t | 256 t |
| Avril à juin 2025 | 47 t | 303 t |
| Avril à juin 2025 | 54 t | 357 t |
| Avril à juin 2025 | 160 t | 517 t |
| Avril à juin 2025 | 173 t | 690 t |

Source : Nielsen IQ

Pour ce qui est des produits de la ruche hors miel (mélange miel et gingembre, mélange miel et propolis, pollen, gelée royale pure, mélange miel et gelée royale), les volumes de ventes ont diminué de 8,1 % entre les 3 premiers trimestres (janvier à septembre) 2024 et 2025.

PRIX DU MIEL EN GMS, MAGASINS PROXIS ET EDM (ENSEIGNES À DOMINANTES MARQUES PROPRES)

| Période | Prix au kilo (€) |
|------------------------------------|------------------|
| Janvier à mars 2025 | 11,35 € |
| Avril à juin 2025 | 11,52 € |
| Juillet à septembre 2025 | 11,71 € |
| Moyenne (janvier à septembre 2025) | 11,50 € |
| Moyenne (janvier à septembre 2024) | 11,69 € |

Source : Nielsen IQ

Les prix de vente du miel ont diminué en passant de 11,69€/kg sur la période de janvier à septembre 2024 à 11,50€/kg sur la période de janvier à septembre 2025, ce qui correspond à une baisse de 1,62 %.

NUMÉRO 01 - NOVEMBRE 2025

Lire le bulletin économique

Estimation 2025 de la production de miel en France

Cette synthèse présente l'estimation de la production française de miel pour l'année 2025, réalisée par ADA France en partenariat avec le réseau des ADA, l'ITSAP – Institut de l'Abeille, et avec le concours financier d'InterApi et de FranceAgriMer.

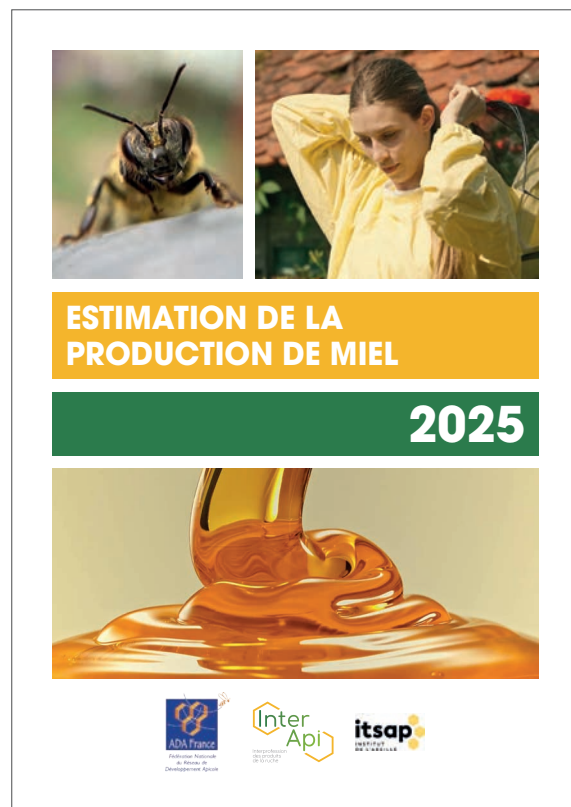
Depuis 2021, cette étude vise à estimer le tonnage national et régional de miel produit, à observer le comportement de certaines miellées, à analyser les productions sous label biologique ainsi que les circuits de commercialisation du miel.

L'étude a également visé à formuler des hypothèses d'experts sur les facteurs ayant influencé le niveau de production de l'année.

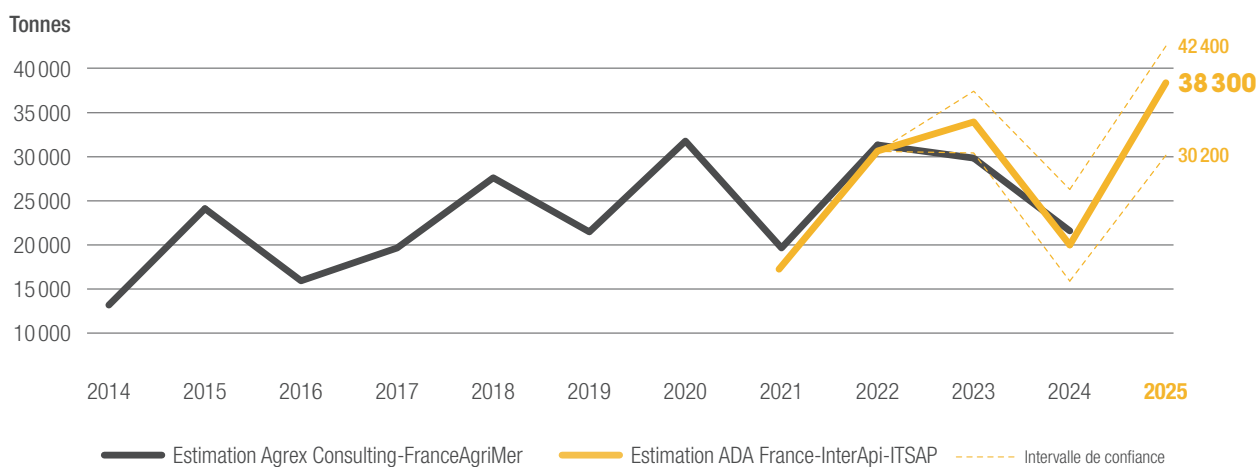
Au total, 782 apiculteurs ont répondu aux enquêtes de production du réseau des ADA, diffusées en ligne du 27 août au 5 octobre 2025.

L'étude a été étroitement encadrée et appuyée par l'Institut de l'Élevage (Idele). Cet accompagnement a permis de consolider, perfectionner et valider la méthodologie développée et mise en œuvre par ADA France depuis 2022.

[Consulter les résultats de l'estimation](#)



ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION ANNUELLE DE MIEL ENTRE 2014 ET 2025



Études économiques du marché des produits de la ruche

En 2025, la Commission économie de la filière d'InterApi a mené plusieurs études visant à renforcer les connaissances économiques sur des thématiques, secteurs ou segments spécifiques de la filière apicole.

Au-delà de l'enrichissement de la documentation existante, ces travaux ont eu pour objectif principal d'exploiter les résultats et enseignements obtenus afin d'orienter les actions à conduire pour accompagner le développement et la structuration de la filière.

Le marché du miel en 2024 : échanges, prix et évolutions sur la dernière décennie

InterApi a réalisé en 2024 une étude approfondie sur le marché du miel.

Ces travaux, publiés en 2025, ont permis :

- d'acquérir une compréhension détaillée des marchés français, européen et international,
- de quantifier le marché du miel et d'analyser son évolution par rapport à 2023 ainsi qu'à moyen terme, en intégrant les composantes de l'offre, de la demande et des prix,
- d'identifier les dynamiques de marché, les tendances économiques et commerciales, les acteurs clés et les flux d'échanges,
- d'analyser les composantes du marché du miel, incluant la récolte, la consommation, l'évolution des débouchés et la cartographie des marchés du miel français et importé.

Cette analyse a donné lieu à 6 articles complémentaires, chacun mettant en lumière un aspect clé.

Ils offrent une vision à la fois nationale, européenne et mondiale d'un marché en pleine recomposition, marqué par une forte dépendance aux importations et par des enjeux commerciaux majeurs pour l'avenir de la filière apicole.

[Lire les articles](#)



Étude de la consommation de miel en France et en Europe

À la demande des acteurs du secteur, InterApi a fait de l'analyse des comportements d'achat et des attentes des consommateurs l'une de ses priorités.

Cette démarche vise à mieux adapter l'offre aux réalités du marché et à anticiper d'éventuelles situations de crise.

L'étude confiée à CSA s'inscrit pleinement dans cette orientation stratégique. Elle apporte un éclairage structurant sur les tendances actuelles de consommation, à un moment déterminant pour la filière.

En améliorant la connaissance des attentes des consommateurs, la filière se dote d'outils essentiels pour élaborer des stratégies durables, valoriser la production et renforcer sa compétitivité dans un contexte économique en constante évolution.

Ce projet est mené par InterApi, avec le soutien financier de FranceAgriMer, et réalisé par l'institut d'études CSA.

[Consulter les résultats de l'étude](#)

Commercialisation, flux et consommation de gelée royale en France et dans l'Union européenne



Afin de renforcer le niveau d'information disponible pour la gelée royale, InterApi a conduit une étude dédiée à la commercialisation, aux flux et à la consommation de ce produit de la ruche en France et dans l'Union européenne.

L'objectif était d'analyser le marché actuel et de caractériser ses dimensions qualitatives et quantitatives.

Les travaux ont permis de :

- évaluer la valeur économique de la production française,
- estimer le nombre d'acteurs de la filière,
- analyser les flux nationaux et internationaux,
- examiner la situation du marché en pharmacie,
- quantifier les segments selon l'origine (France ou importation) et le mode de présentation (frais, surgelé, lyophilisé),
- cartographier les circuits d'approvisionnement,
- caractériser les dynamiques selon les principaux débouchés,
- identifier les perspectives de développement de la gelée royale française,
- approfondir l'analyse des indicateurs clés, notamment prix et importations,
- étudier les comportements et attentes des consommateurs en France et à l'international.

Commercialisation des produits de la ruche en vente directe

La vente directe constitue un mode de commercialisation largement utilisé dans la filière apicole, bien que peu documenté jusqu'à présent. InterApi a donc conduit une étude visant à dresser un état des lieux approfondi de ce circuit de vente.

Cette étude a permis :

- de caractériser les dimensions sociologiques et organisationnelles de la vente directe (typologie des producteurs, profils et attentes des consommateurs, lieux de vente),
- de mesurer les indicateurs économiques associés (volumes commercialisés, valeurs, formats, niveaux de prix en bio et non bio, répartition régionale et par type d'exploitation),
- d'identifier les freins rencontrés par les apiculteurs ainsi que les leviers et motivations liés à la vente directe.



[Consulter les résultats de l'étude](#)

Développement et consolidation des indicateurs de coûts de production en apiculture

En 2024, InterApi a poursuivi sa collaboration avec l'ITSAP dans le cadre du projet de création d'indicateurs de coûts de production pour la filière apicole. Ces travaux ont permis d'obtenir les premiers indicateurs structurés, répartis en deux catégories :

- les indicateurs IPAMPA, élaborés et mis à jour mensuellement par l'INSEE, qui ont été agrégés au sein d'une plateforme commune sous forme de graphiques,
- les indicateurs spécifiques à l'apiculture (bâtiments, fournitures d'élevage, produits de nourrissage), mis à jour de manière biannuelle et construits selon une méthodologie rigoureuse fondée sur un suivi de prix réalisé en partenariat avec les fournisseurs de matériel apicole.

À terme, ces indicateurs seront publiés sur le site d'InterApi afin d'être accessibles à l'ensemble des professionnels de la filière.

Développement du label « Miel de France »

En 2024, InterApi a engagé une réflexion sur la création potentielle d'un logo « Miel de France », en collaboration avec l'Association des Produits Agricoles de France.

Ce projet vise à valoriser les produits apicoles français, à renforcer la confiance des consommateurs et à promouvoir la filière apicole dans une démarche déjà adoptée par de nombreuses interprofessions agricoles.

Afin de garantir une approche concertée, InterApi a diffusé une consultation auprès des professionnels de la filière afin de recueillir leurs avis et contributions sur la création de ce logo.

Bien que les résultats de cette consultation aient été relativement partagés, la filière apicole s'est globalement montrée favorable à la création d'un logo « Miel de France ».

La mise en œuvre de ce projet est ainsi prévue pour 2026.



ACCROÎTRE LA CONNAISSANCE, LA TRANSPARENCE ET L'INFORMATION CONCERNANT LES MARCHÉS

Bilan de réalisation des actions 2025

Réalisées

- Identifier des indicateurs économiques pour permettre à chaque acteur de la filière d'exercer au mieux son activité :
 - Financer un projet d'élaboration et de calcul d'indicateurs relatifs aux coûts pertinents de production
 - Financer un projet d'élaboration et de calcul d'indicateurs relatifs aux coûts pertinents de marché (chargé-e de mission dédié)
- Augmenter les connaissances sur les marchés des produits apicoles :
 - Augmenter les connaissances sur la production 2024 de produits de la ruche
 - Suivre l'étude de FranceAgriMer sur la production, le marché et la consommation de pollen et propolis en France et à l'international
 - Suivre l'étude de FranceAgriMer sur la pollinisation en France (sous réserve de lancement par FranceAgriMer)
 - Suivre l'étude FranceAgriMer sur la commercialisation du miel
 - Suivre l'étude FranceAgriMer sur le stockage
 - Mener l'étude sur la commercialisation, flux et consommation de GR (sous réserve de l'obtention des subventions PSA)
 - Analyse du marché de la transformation dans le cadre du plan de crise

Non réalisées

- Amélioration des conditions de commercialisation :
 - Valorisation des miels français à l'export dans le cadre du plan de crise



PROMOUVOIR LES PRODUITS DE LA RUCHE ET LES MÉTIERS DE LA FILIÈRE APICOLE

La Commission communication mène des actions visant à faire entendre les positions de la filière, à encourager la consommation des produits de la ruche et à renforcer la notoriété d'InterApi et de ses initiatives.

L'objectif principal d'InterApi est d'informer et d'échanger avec les acteurs du secteur apicole et agricole, les consommateurs, les décideurs politiques et les autorités publiques. Les médias, qu'il s'agisse de la presse, des influenceurs ou des leaders d'opinion, occupent une place stratégique dans cette démarche.

En outre, l'interprofession s'attache à établir un dialogue constructif avec les associations de consommateurs et les organisations non gouvernementales (ONG) actives dans les domaines de l'environnement, de l'apiculture et de l'agriculture

2 FÉVRIER

Api'Chandeleur, du MIEL du miel sur les crêpes !

Depuis 2020, InterApi organise l'Api'Chandeleur, un temps fort annuel destiné à valoriser le miel et à sensibiliser le grand public à une consommation plus responsable et plus naturelle. À l'occasion de la Chandeleur le 2 février, moment clé de consommation des produits sucrés, cet événement permet de rappeler la richesse, la diversité et les bienfaits nutritionnels des miels, tout en encourageant leur usage tout au long de l'année.

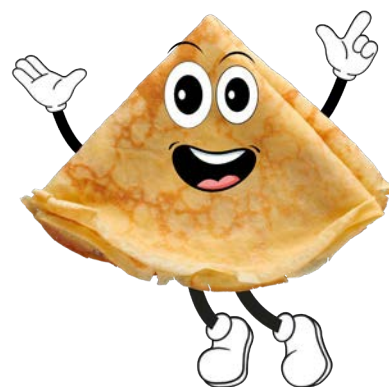
Selon une étude LSA, 78 % des Français consomment des crêpes à la Chandeleur, faisant de cette période un rendez-vous incontournable pour l'univers de l'épicerie sucrée. En 2024, cette dynamique s'est traduite par une progression des ventes pouvant atteindre +5,3% pour certaines marques du rayon. L'Api'Chandeleur s'inscrit ainsi pleinement dans un contexte favorable à la valorisation du miel.

En 2025, l'Api'Chandeleur a reposé sur une stratégie digitale recentrée sur la qualité des contenus et l'engagement. La campagne s'est déroulée du 25 janvier au 2 février 2025 et a principalement mobilisé les réseaux sociaux, en particulier Instagram. InterApi a été accompagnée par l'agence Façon de penser.

Quatre influenceurs partenaires, Belgisvl, Macuisineenthousiaste, Nicook et Leo Bergine, ont été mobilisés afin de proposer des recettes originales et gourmandes, sucrées et salées, mettant en valeur différentes variétés de miel. Cinq recettes ont ainsi été créées et diffusées sur Instagram le 31 janvier 2025, illustrant la diversité des usages du miel et son intégration dans des recettes du quotidien comme plus créatives.

Les actions déployées pour l'édition 2025 de l'Api'Chandeleur confirme la pertinence d'une stratégie digitale recentrée sur la qualité des contenus et l'engagement des communautés.

Les partenariats influenceurs, moins nombreux mais plus structurants et rémunérés, ont permis d'élargir significativement l'audience touchée et de générer une forte hausse des vues et des interactions. La légère baisse du taux d'engagement moyen s'explique par un phénomène de dilution classique sur des audiences plus larges.



Instagram s'impose comme le principal levier de performance, avec une forte croissance de la couverture (x3,5) et des interactions (x11), illustrant l'efficacité des contenus incarnés et gourmands pour valoriser le miel auprès du grand public. Le jeu concours a, une nouvelle fois, démontré son efficacité comme levier d'engagement et d'acquisition d'abonnés.

La page dédiée à l'Api'Chandeleur sur le site InterApi a connu une hausse de trafic significative par rapport à 2024, portée par les réseaux sociaux et une meilleure intégration des liens dans les publications. La campagne menée avec Milk Magazine, bien que qualitative et cohérente avec la cible familiale, a généré peu de redirections vers le site, les contenus étant majoritairement consommés directement sur la plateforme partenaire.

Enfin, les relations médias ont été volontairement abandonnées en 2025, leur impact ayant été jugé insuffisant au regard des performances obtenues par les leviers digitaux.

Chiffres clés

Influenceurs

Le nombre de partenariats a été volontairement réduit, au profit de collaborations plus ciblées et structurantes. Cette approche a permis de multiplier l'audience touchée par 3,4 et d'enregistrer une forte progression des vues (+375 %) et des interactions (+208 %).

Réseaux sociaux

La réduction significative du budget de sponsoring a entraîné une baisse de la portée globale de l'ensemble des publications (-71 %). Néanmoins, la stratégie de recentrage sur la qualité des contenus a permis de doubler le taux d'engagement, qui atteint 3,08 %, et d'améliorer le recrutement d'abonnés, avec 507 nouveaux abonnés sur la période.

Publications recettes

Les performances des contenus recettes présentent une forte disparité selon les plateformes. Si Facebook enregistre un net recul, Instagram affiche une progression très significative, avec une hausse de la couverture de +349 % et des interactions de +1 118 %, confirmant le rôle central de ce réseau dans la valorisation des contenus culinaires.

Horizons 2025

Pour la prochaine édition, il est recommandé de s'appuyer sur les leviers les plus performants, en particulier Instagram et les partenariats influenceurs, tout en renforçant leur amplification. Face aux investissements très élevés des principaux acteurs de l'épicerie sucrée à la Chandeleur, une hausse du budget de communication mériterait d'être envisagée afin de renforcer la visibilité des messages et d'encourager plus efficacement la consommation de miel,

Jeu concours

Le jeu concours confirme son efficacité comme levier d'engagement et d'acquisition. Il génère une forte hausse des interactions et représente à lui seul 46 % des 507 nouveaux abonnés recrutés durant la campagne.

Milk Magazine

Le partenariat avec le site web Milk Magazine a offert une visibilité éditoriale qualitative et cohérente avec la cible familiale. Toutefois, il a généré un volume limité de trafic vers le site InterApi, les contenus étant majoritairement consommés directement sur la plateforme partenaire.

Page web Api'Chandeleur du site InterApi

La page dédiée à l'Api'Chandeleur enregistre une progression de trafic de +61 % par rapport à 2024. Cette performance est principalement portée par les réseaux sociaux, qui représentent 92 % des visites, et par un contenu enrichi et plus engageant.



Le miel à l'honneur dans Top Chef : Les Brigades Cachées



Dans le cadre de sa stratégie de valorisation de la filière apicole auprès du grand public, InterApi s'est associée à l'émission Top Chef : Les Brigades Cachées, programme emblématique bénéficiant d'une forte notoriété et d'une image qualitative auprès des amateurs de gastronomie.

Ce partenariat avait pour objectif de promouvoir la production apicole française et d'encourager la consommation des produits de la ruche, à travers une mise en avant incarnée et pédagogique du miel en cuisine.

Le chef Jorick Dornigac, vainqueur de l'édition 2024 et chef exécutif des Maisons Le Quellec, a réalisé une recette de mille-feuille au miel de châtaignier, diffusée lors de l'émission du mercredi 21 mai 2025 (épisode 9 sur 15) en deuxième partie de soirée.

La recette associait pâte filo, crème montée au mascarpone, purée de dattes medjoul, julienne de cédrat et miel de châtaignier, illustrant la richesse aromatique et la polyvalence du miel dans une création gastronomique contemporaine.

Ce dispositif a été complété par la diffusion de quatre vidéos sur les réseaux sociaux d'InterApi, renforçant la visibilité digitale de l'opération.

Grâce à la forte audience de l'émission et à l'intérêt suscité sur les réseaux sociaux, cette action a contribué à renforcer l'image du miel comme ingrédient de qualité, authentique et moderne, tout en valorisant la filière apicole auprès d'un public large et sensible aux enjeux alimentaires.



Chiffres clés

Diffusion : 21 mai 2025

Audience moyenne : 1 million de téléspectateurs

Pic d'audience : 1,5 million

Part d'audience :

25 % sur les 25-49 ans

34 % sur les 25-34 ans

20 % sur les +4 ans

Meilleure performance des 9 premières émissions sur les publics +4 ans et -50 ans

Développement de la stratégie de relations presse

En 2025, InterApi a renforcé sa stratégie de relations presse afin de mieux valoriser les enjeux apicoles auprès des médias et des pouvoirs publics. La gestion des relations presse a été confiée à l'agence Adocom-RP, reconnue pour son expertise auprès des interprofessions.

La communication s'inscrit dans une approche volontairement positive, visant à contrebalancer les discours souvent centrés sur les fraudes et les problématiques, et à mettre en avant les atouts, les actions concrètes et les données fiables de la filière.

Deux temps forts ont marqué l'année : la publication de l'étude CSA sur la consommation de miel en juillet 2025 et l'estimation de référence de la production de miel en France publiée en novembre 2025. Ces prises de parole ont généré des retombées médiatiques significatives et ont permis d'ancrer la visibilité d'InterApi.

En 2026, InterApi déploiera une série de dossiers de fond thématiques diffusés tout au long de l'année, afin de valoriser la filière apicole, ses produits, ses métiers et ses engagements environnementaux, en lien avec l'actualité, tout en poursuivant la communication sur ses actions et projets.

Chiffres clés

Plus de 100 retombées

48 % en presse professionnelle et

52 % en presse généraliste

Près de 500 citations médias

140 000 personnes touchées

Équivalent média : 400 000 €

« C'est Bio le miel ! »

Dans le cadre de la campagne nationale « C'est Bio la France ! », InterApi s'est associée à l'Agence Bio afin de valoriser l'apiculture biologique et ses engagements.

Une série de publications a été diffusée en septembre sur les réseaux sociaux d'InterApi et de l'Agence Bio pour sensibiliser le grand public aux pratiques respectueuses de la biodiversité, à la qualité du miel bio et à l'engagement des apiculteurs sur l'ensemble du territoire. Avec un temps fort à l'occasion de la Journée européenne du bio, le 23 septembre, renforçant la visibilité de cette prise de parole.



Document d'information sur la CVE

Depuis 2022, une campagne d'information sur la cotisation volontaire étendue est menée.

En octobre 2025, un document explicatif a été adressé par courrier via la MSA aux nouveaux apiculteurs cotisants.

Ce document détaille notamment le mode de calcul de la cotisation InterApi pour l'amont de la filière.



L'interprofession des produits de la ruche, au service de l'ensemble de la filière apicole

Créée en 2018, InterApi regroupe des acteurs professionnels de la filière apicole. Ses membres sont répartis en 2 collèges : le collège production et le collège commercialisation.

Son objectif : permettre à chaque acteur de la filière d'exprimer son métier dans les meilleures conditions et d'en vivre.

Ses principales missions :

- représenter la filière et défendre ses intérêts,
- organiser le dialogue interprofessionnel,
- mettre en œuvre des actions au service de la filière.

Un accord interprofessionnel pour financer des actions et développer la filière apicole

UN BUDGET CONSTRUIT PAR TOUTES LES ACTEURS DE LA FILIÈRE
 APICULTEURS COORDONNEURS
 DISTRIBUTEURS COMMERCE DE MISE EN VENTE

InterApi a défini des actions à mettre en place pour répondre aux besoins des acteurs économiques de la filière apicole, consignés dans un plan de filière.

Afin d'accomplir ses missions, InterApi a conclu le 14 février 2022, un accord interprofessionnel portant sur l'établissement de cotisations pour les acteurs de la filière. À la suite de l'extension accordée par l'Etat, les termes de cet accord concernent les apiculteurs et les distributeurs s'appliquent à tous les acteurs de ces activités économiques.

À l'écoute des attentes de l'ensemble de la filière, InterApi a défini des actions à engager et des projets à financer, prioritairement sur les sujets suivants :

- **lutter contre les bioagresseurs** (varroa, frelon asiatique...) à travers le recensement de solutions de lutte efficaces et légales, en partenariat avec les parties prenantes,
- **améliorer la commercialisation des produits de la ruche** à travers le dialogue interprofessionnel et des actions de communication,
- **améliorer l'environnement de l'abeille** à travers le dialogue avec les autres filières et les pouvoirs publics.

➔ Consultez sur www.interapi.fr :
l'accord interprofessionnel et le plan de filière

Ensemble, faire avancer la filière apicole
www.interapi.fr
 Inscrivez-vous à la newsletter pour rester informé des actions de l'interprofession







Haut de page : Olivier Perrier (2021) / MSA - 06 07 28 00 00 - contact@interapi.fr - 2025 © Photos : Ophélie Lacroix/Flickr, Thibault Jabin/Agf, Florent

Api'Week La semaine des métiers et des produits de la ruche

L'Api'Week est un événement national annuel porté par InterApi depuis 2021. Il a pour vocation de valoriser la filière apicole française, ses métiers, ses produits et ses enjeux, tout en renforçant le lien entre les professionnels et les consommateurs sur l'ensemble du territoire.

L'édition 2025, organisée du 3 au 12 octobre, a bénéficié du soutien financier du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, de l'Union européenne et de FranceAgriMer. Elle s'est appuyée sur une mobilisation collective des apiculteurs, conditionneurs et distributeurs, proposant au public de nombreux temps forts : visites, dégustations, animations et ateliers pédagogiques.

InterApi a collaboré avec l'agence de communication Façon de Penser, qui l'a accompagnée dans la mise en œuvre complète du plan de communication : mobilisation des organisateurs, campagnes sur les réseaux sociaux, collaboration avec les influenceurs, relations médias...

Véritable temps fort fédérateur de la filière, l'Api'Week s'est affirmée comme un rendez-vous incontournable, rassemblant l'ensemble de ses acteurs autour d'actions variées et complémentaires. **L'édition 2025 a connu une forte mobilisation avec 348 événements organisés sur l'ensemble du territoire national. Parmi eux, 288 événements ont été portés par des apiculteurs, dont 16 producteurs de gelée royale. Par ailleurs, 84 animations ont été organisées en grandes et moyennes surfaces, avec la participation des enseignes Auchan, Carrefour, Coopérative U, Intermarché, Leclerc, Metro et Gamm Vert. Enfin, 46 événements ont été mis en place par des conditionneurs.**

Le succès de l'Api'Week repose sur l'engagement de l'ensemble des acteurs de la filière apicole : apiculteurs, conditionneurs et distributeurs. Grâce à leur mobilisation, cet événement contribue à renforcer la visibilité de l'apiculture française, à valoriser ses métiers et à promouvoir ses produits auprès du grand public.

L'Api'Week s'est appuyée sur un double dispositif : une forte mobilisation territoriale et une stratégie de communication nationale structurée, garantissant cohérence, visibilité et impact. Les objectifs poursuivis étaient de sensibiliser le grand public aux enjeux de l'apiculture, de générer du trafic vers les événements locaux et de renforcer l'image du miel comme un produit naturel, responsable et ancré dans le quotidien des consommateurs.



Un accompagnement sur mesure pour les organisateurs

Pour cette 5^e édition de l'Api'Week, InterApi a sollicité l'expertise de l'agence Façon de penser, reconnue pour sa spécialisation en événementiel. L'agence possède une solide expérience dans la gestion d'événements similaires à l'Api'Week, comme les Journées Nationales de l'Agriculture.

Façon de penser a offert un service complet pour accompagner les organisateurs à chaque étape de leur projet. Des conseils personnalisés ont été prodigués pour guider l'organisation, la promotion et la mise en œuvre des événements.

Des ressources pratiques, telles que des guides spécifiques, ont été mises à disposition pour aider les organisateurs à structurer efficacement leurs initiatives et à en assurer la promotion.

En complément, un kit de communication clé en main a été fourni, incluant des affiches et des goodies destinés aux visiteurs. Ces goodies comprenaient notamment des recettes de cuisine et des sachets de graines mellifères.

Chiffres clés

Mobilisation des acteurs de la filière

348 événements organisés en France

288 événements organisés par des apiculteurs dont 16 producteurs de gelée royale

84 animations en GMS

avec la participation des enseignes Auchan, Carrefour, Coopérative U, Intermarché, Leclerc, Metro et Gamm Vert

46 événements mis en place par des conditionneurs

Relations médias

Les relations médias ont constitué un levier central pour asseoir la légitimité institutionnelle de l'Api'Week et assurer une diffusion large et qualitative des messages portés par la filière. La stratégie a privilégié des contenus pédagogiques, chiffrés et contextualisés, avec un fort ancrage territorial.

113 retombées (radio, TV, presse écrite, web)

5,26 millions de contacts

300 300 € d'équivalent publicitaire

68 % de médias régionaux

consultez le bilan des actions et des retombées sur le site [apiweek](https://apiweek.fr)



Soutien aux actions de communication

Le recrutement d'une stagiaire chargée de communication pour une durée de six mois, de mai à octobre 2025, a permis de renforcer significativement les actions du pôle communication, avec un focus particulier sur l'Api'Week.

La stagiaire a contribué au développement de la communication locale, au soutien des actions territoriales, au community management, à la création de contenus (articles, communiqués, vidéos, publications) et à la facilitation des échanges entre les acteurs de la filière.

Campagne radio

Une campagne radio nationale a permis d'assurer une visibilité de grande ampleur et de renforcer la mémorisation de l'événement. Elle s'est appuyée sur un partenariat avec RTL, une radio à forte audience, combinant spots publicitaires, parrainages, intégrations éditoriales et publi-reportages.

56 spots diffusés sur RTL du 20/09 au 12/10

28,6 millions de contacts

28 % des 25-59 ans touchés

Influence digitale

Une campagne d'influence ciblée a permis de toucher des publics spécifiques, notamment les jeunes adultes et les familles, à travers des contenus incarnés (recettes, formats pédagogiques et immersifs).

5 collaborations sur Instagram (Belqisvi, Nicook, Jérôme et Lucile, Le Peramculteur, Chloé Penderie)

865 191 vues cumulées

493 222 comptes touchés

Réseaux sociaux

Les réseaux sociaux d'InterApi ont relayé l'événement dans la durée, soutenant la mobilisation des acteurs de terrain et la visibilité des événements locaux.

Instagram et Facebook

@mieleproduitsdelaruche

1 388 700 comptes touchés

760 000 vues

1 390 nouveaux abonnés

Site apiweek.fr

Le site internet a constitué la plateforme de référence de l'événement, centralisant les informations à destination du public, des organisateurs et des médias, notamment via une carte interactive des événements et des ressources documentaires.

11 600 utilisateurs (+46%)

40 700 pages vues (+177%)

1 700 téléchargements (+500%)

74 % du trafic dédié au programme des événements

Prochaine édition du vendredi 2 au dimanche 11 octobre 2026

Soutenu par



L'Api'Week est un événement national proposé par InterApi avec le parrainage du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.



PROMOUVOIR LES PRODUITS DE LA RUCHE ET LES MÉTIERS DE LA FILIÈRE APICOLE

Présence digitale

InterApi utilise le web et les réseaux sociaux pour informer les professionnels de la filière apicole et interagir avec le grand public. Ces plateformes permettent de valoriser les produits de la ruche et de mettre en avant les initiatives de l'interprofession.

Réseaux sociaux

Pages dédiées au grand public

@mieletproduitsdelaruche



Instagram

3 169 abonnés + 164 %



Facebook

4 678 abonnés + 22 %

Pages dédiées aux acteurs de la filière apicole

@interapi



LinkedIn

1 474 abonnés + 34 %



Facebook

1 162 abonnés + 3 %



Youtube

64 abonnés + 12 %

Données 2025. Les évolutions sont indiquées pour la période 2024-2025.

Site web InterApi

13 000 utilisateurs + 41 %

Top 5 des pages les plus visitées

1 - Page d'accueil

Comme son nom l'indique, elle constitue le point d'entrée principal du site. Elle est aussi la plus partagée et référencée, ce qui explique son niveau de fréquentation élevé.

2 - Api'Chandeleur

Son succès est directement lié aux campagnes menées sur les réseaux sociaux qui a généré un trafic important vers cette page.

3 - Actions d'InterApi

Cette page attire de nombreux visiteurs souhaitant en savoir plus sur les initiatives menées par l'interprofession.

4 - Étude de la consommation de miel en France et en Europe

Menée avec l'institut CSA.

5 - Espace presse

Cette rubrique enregistre une hausse de sa fréquentation, portée par le travail mené en 2025 sur le développement des relations presse avec l'agence Adocom-RP.

Newsletter InterApi

800 abonnés + 60 %

Top 5 des articles les plus cliqués

1 - Api'Week 2025

Outils de communication à disposition des organisateurs

2 - Estimation de la production de miel en France en 2025

3 - Estimation de la production de miel en France en 2024

4 - Api'Week 2025

Programme des événements

5 - Bulletin économique de la filière apicole Numéro 1

PROMOUVOIR LES PRODUITS DE LA RUCHE ET LES MÉTIERS DE LA FILIÈRE APICOLE

Bilan de réalisation des actions 2025

Réalisées

- Organisation de l'Api'Week 2025
- Organisation de l'Api'Chandeleur 2026
- Mise en place d'un partenariat avec un média ou une émission culinaire (Top Chef)
- Valorisation de l'engagement des acteurs de la filière apicole auprès des consommateurs :

Cet objectif a été intégré dans le cadre de l'Api'Week, dont l'une des priorités est la valorisation des métiers de la filière apicole. Il est également pris en compte dans le développement des relations presse, visant à renforcer la visibilité de la filière et de ses acteurs. Cet axe reste toutefois à approfondir.

- Animation et développement de la présence d'InterApi sur le web et les réseaux sociaux (réalisation interne) :

Le recrutement d'un(e) stagiaire est envisagé afin de renforcer cette action.

- Mise en forme du rapport d'activité (réalisation interne)
- Publication des newsletters InterApi (interne et externe) (réalisation interne)
- Réalisation des vœux institutionnels (réalisation interne)

En cours

- Développement des relations médias avec une agence spécialisée :

La collaboration avec l'agence Adocom-RP a débuté en mai 2025 afin de déployer les actions suivantes :

- communication auprès des journalistes (rédaction et diffusion de communiqués de presse),
- création de dossiers de présentation de la filière apicole,
- gestion des actualités et situations de crise,
- veille médiatique,
- préparation d'une FAQ à destination du grand public et des journalistes,
- média training : définition d'éléments de langage à destination des élus.

- Préparation d'une présence au Salon International de l'Agriculture 2026 :

l'interprofession envisage une participation à cet événement dans le cadre du Grand Réveil Alimentaire, auquel elle contribue.

Non réalisées

- Diffusion d'un agenda de la filière apicole
- Développer les relations institutionnelles avec un cabinet spécialisé (affaires public)

BILAN FINANCIER 2025

Cotisations perçues

| | |
|-------------------------|------------------|
| Cotisations annuelles | 9 000 € |
| Cotisations volontaires | - |
| CVE Aval | 285 521 € |
| CVE Amont | 677 675 € |
| Total | 973 096 € |

Soldes intermédiaires de gestion

| | |
|-------------------------------------|----------------------|
| Charges de fonctionnement | 880 664 € |
| Valeur ajoutée | - 880 664 € |
| Subvention de l'exploitation | 198 815 € |
| Impôts et taxes | 1 858 € |
| Charges de personnel | 324 050 € |
| Excédent brut d'exploitation | - 1 007 757 € |
| Reprises sur provisions | 571 152 € |
| Autres produits d'exploitation | 973 098 € |
| Dotations aux amortissements | 1 345 € |
| Dotations aux provisions | 311 400 € |
| Autres charges d'exploitation | 1 € |
| Résultat d'exploitation | 223 746 € |
| Résultat financier | 15 069 € |
| Résultat courant | 238 815 € |
| Impôt société | 3 616 € |
| Résultat de l'exercice | 235 199 € |
| Capacité d'autofinancement | - 23 208 € |

Flux de trésorerie

| | | | |
|--------------------------|-----------|---------------------------------|------------|
| | | Solde de trésorerie 2024 | 840,3 K€ |
| | - 23,2 K€ | Résultat corrigé (C.A.F.) | |
| Entrées | - 5 K€ | Remboursement d'emprunts | |
| Sorties | - 2 K€ | Investissements | |
| △ FRNG = - 30,2 K€ | | | |
| Décalages d'exploitation | - 37,6 K€ | Dettes fournisseurs | |
| | | Autres créances | + 271,1 K€ |
| △ BFR = + 270,7 K€ | | Autres dettes | + 37,2 K€ |
| | | Solde de trésorerie 2025 | 1 080,9 K€ |

En 2026, l'interprofession poursuivra et renforcera son engagement en faveur d'un développement durable et structuré de la filière apicole française.

Les actions prioritaires inscrites dans la feuille de route (lire page 42), portées par les différentes Commissions, auront pour objectif de consolider les acquis, d'approfondir la connaissance de la filière et d'accompagner l'ensemble des acteurs face aux évolutions économiques, sanitaires et réglementaires.

Elles s'organiseront autour des axes suivants :

CONSOLIDATION DE LA CONNAISSANCE ÉCONOMIQUE DE LA FILIÈRE, Y COMPRIS L'APICULTURE BIOLOGIQUE

La production et la diffusion régulières de données économiques annuelles constitueront un levier essentiel pour renforcer la lisibilité et la compréhension du fonctionnement de la filière apicole.

Un travail spécifique sera consacré à l'intégration des données relatives à l'apiculture biologique, afin de mieux appréhender son poids économique, ses dynamiques de production et ses débouchés, dans un contexte d'évolution des marchés et des attentes sociétales.

MISE EN PLACE D'UNE GOUVERNANCE SANITAIRE APICOLE RENFORCÉE

La structuration d'une gouvernance sanitaire apicole renforcée s'appuiera en priorité sur la révision du dispositif OMAA, menée en partenariat avec GDS France, la SNGTV et Résapi.

La lutte contre le frelon asiatique, menace majeure pour la pérennité des exploitations apicoles, ainsi que les travaux d'études sur les bioagresseurs, notamment *Varroa destructor*, resteront des priorités.

L'acquisition de références sur les pratiques de nourrissage, la préservation des ressources florales et la gestion des risques liés aux produits phytosanitaires figurera également au cœur des actions.

Enfin, l'année 2026 marquera le lancement de travaux visant à structurer une stratégie nationale sur l'élevage et la sélection, un facteur clé pour le développement d'une apiculture performante et adaptée aux spécificités régionales.

INTÉGRATION DES ENJEUX RSE ET VALORISATION DE LA POLLINISATION

Les enjeux de responsabilité sociétale et environnementale seront pleinement intégrés aux travaux de l'interprofession.

La pollinisation, en tant que service écosystémique essentiel, fera l'objet d'une attention particulière, tant dans sa valorisation que dans la sensibilisation des acteurs économiques et institutionnels à son rôle stratégique pour l'agriculture et la biodiversité.



HORIZONS 2026

QUALITÉ

InterApi poursuivra ses travaux en matière de qualité des produits de la ruche, en lien étroit avec les évolutions réglementaires nationales et européennes.

Les travaux relatifs à la traçabilité et aux méthodes d'analyses s'inscriront notamment dans le cadre de la participation d'InterApi aux travaux sur les actes délégués de la directive Miel.

L'année 2026 marquera également l'aboutissement des travaux de normalisation ISO sur le miel, dont la finalisation est prévue à mi-2026, contribuant à l'harmonisation des pratiques et au renforcement de la confiance des consommateurs.

STRUCTURATION DE LA FILIÈRE GELÉE ROYALE

Une Commission dédiée à la gelée royale sera créée afin de renforcer la prise en compte de cette production spécifique au sein de l'interprofession.

Ses travaux porteront notamment sur les enjeux de qualité, les aspects réglementaires, ainsi que sur la valorisation et la promotion de la gelée royale française.

PROMOTION DES PRODUITS DE LA RUCHE

En 2026, InterApi poursuivra le déploiement de sa stratégie de communication afin de renforcer durablement la visibilité et la valorisation de la filière apicole française et de ses produits.

Les actions viseront le maintien de temps forts structurants tels que l'Api'Week et l'Api'Chandeleur, le renforcement de partenariats à forte notoriété, ainsi que le développement de contenus digitaux pédagogiques et incarnés.

La structuration des relations presse se poursuivra afin de positionner durablement InterApi comme référence sur les enjeux apicoles.

En portant ces ambitions collectives, InterApi et ses partenaires contribueront à l'émergence d'une filière apicole plus structurée, transparente et résiliente.

L'année 2026 s'affirme ainsi comme une étape déterminante pour consolider la gouvernance de la filière et accompagner durablement ses transformations.

LISTE DES DÉLÉGUÉS ET ADMINISTRATEURS, COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF ET LISTE DES PERMANENTS SUIVANT INTERAPI AU 31 DÉCEMBRE 2025

| Organisation | Interlocuteur | Délégués à l'Assemblée générale | Administrateurs au Conseil d'administration | Membres du Comité exécutif | Permanents dédiés au suivi des projets |
|----------------------------------|--------------------|---------------------------------|---|----------------------------|--|
| COLLÈGE PRODUCTION | | | | | |
| | Guillaume ANTENOR | Titulaire | Titulaire | | Elodie COLOMBO Emma NOZIERES |
| | Gilles DUPAS | Suppléant | Suppléant | | |
| | Nathalie BOURRAS | Titulaire | Titulaire | | Camille CHAUVARD |
| | Christelle HIE | Suppléante | Suppléante | | |
| | Patrick GRUEZ | Titulaire | Titulaire | | - |
| | Tristan FAVRE | Suppléant | Suppléant | | |
| | Patrick BOUSSARD | Titulaire | Titulaire | | Aurore LHOTTE |
| | Marie MIOR | Suppléante | Suppléante | | |
| | Éric LELONG | Titulaire | Titulaire | Président | Bastien RENAUX |
| | Simon BELLOT | Suppléant | Suppléant | | |
| | Michaël GOURREAU | Titulaire | Titulaire | | Ludivine FORGE |
| | - | Suppléant | Suppléant | | |
| | Fabien DUBREUIL | Titulaire | | | Axel DECOURTYE |
| | - | Suppléant | | | |
| | Jean-Louis LAUTARD | Titulaire | Titulaire | | - |
| | - | Suppléant | Suppléant | | |
| COLLÈGE COMMERCIALISATION | | | | | |
| | - | Titulaire | Titulaire | | - |
| | Vincent MARTIN | Suppléant | Suppléant | | |
| | Hugue BEYLER | Titulaire | Titulaire | Trésorier | Willy OLSOMMER |
| | Jérôme BIZART | Suppléant | Suppléant | | |
| | David BESACIER | Titulaire | Titulaire | | Magali BOCQUET |
| | Joseph BENAZRA | Suppléant | Suppléant | | |
| | - | Titulaire | Titulaire | | - |
| | - | Suppléant | Suppléant | | |

BILANS DE PARTICIPATION AUX RÉUNIONS DE TRAVAIL 2025

CONTRIBUER À RÉSOUDRE LES PROBLÈMES LIÉS À LA PRODUCTION DES PRODUITS DE LA RUCHE

| 17 JANVIER | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
|--------------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 14 FÉVRIER | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| 14 MARS | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| 11 AVRIL | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| 26 SEPTEMBRE | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| 3 NOVEMBRE | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| 11 DÉCEMBRE | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |

GRUPE DE TRAVAIL APICULTURE BIOLOGIQUE

| 27 JANVIER | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
|---------------------------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 17 FÉVRIER | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| 19 MAI | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| 1 ^{er} SEPTEMBRE | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |

AMÉLIORER LA QUALITÉ ET LA TRAÇABILITÉ DES PRODUITS DE LA RUCHE

| 27 MAI | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
|-------------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 13 OCTOBRE | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| 13 NOVEMBRE | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| 8 DÉCEMBRE | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |

● Présent ● Représenté ● Absent ● Non inscrit

BILANS DE PARTICIPATION AUX RÉUNIONS DE TRAVAIL 2025

ACCROÎTRE LA CONNAISSANCE, LA TRANSPARENCE ET L'INFORMATION CONCERNANT LES MARCHÉS

| 13 MARS | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
|--------------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 15 AVRIL | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| 15 MAI | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| 10 JUILLET | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| 28 AOÛT | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| 29 SEPTEMBRE | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| 8 OCTOBRE | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| 6 NOVEMBRE | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| 11 DÉCEMBRE | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |

PROMOUVOIR LES PRODUITS DE LA RUCHE ET LES MÉTIERS DE LA FILIÈRE APICOLE

| 21 JANVIER | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
|--------------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 12 FÉVRIER | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| 19 MARS | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| 10 AVRIL | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| 10 MAI | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| 11 JUIN | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| 9 JUILLET | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| 17 SEPTEMBRE | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| 10 OCTOBRE | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| 7 NOVEMBRE | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| 10 DÉCEMBRE | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |

● Présent ● Représenté ● Absent ● Non inscrit

BILANS DE PARTICIPATION AUX RÉUNIONS DE TRAVAIL 2025

GRUPE DE TRAVAIL RELATIONS PRESSE

| 18 JUILLET | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
|-------------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 20 OCTOBRE | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| 18 NOVEMBRE | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| 4 DÉCEMBRE | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |

CONSEIL D'ADMINISTRATION

| 16 JANVIER | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
|--------------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 30 JANVIER | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| 25 FÉVRIER | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| 18 MARS | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| 24 AVRIL | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| 5 JUIN | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| 11 SEPTEMBRE | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| 16 OCTOBRE | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| 20 NOVEMBRE | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| 18 DÉCEMBRE | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

| 18 MARS | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
|---------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 14 MAI | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |

COMITÉ DE SUIVI DE LA CONVENTION CADRE ADA FRANCE-ITSAP-INTERAPI

| 16 SEPTEMBRE | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
|--------------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|

● Présent ● Représenté ● Absent ● Non inscrit

LISTE DES REPRÉSENTANTS D'INTERAPI DANS LES INSTANCES EXTERNES AU 31 DÉCEMBRE 2025

| Instance / groupe de travail | Représentants | Statut |
|--|-------------------|------------|
| COFIL du projet Fall'Var : évaluer l'intérêt sanitaire, technique et économique de l'association de méthodes populationnelles aux traitements contre Varroa en fin d'été | Marie MIOR | Titulaire |
| Groupe de travail sur le frelon asiatique | Éric LELONG | Titulaire |
| | Alexandrine BRION | Suppléante |
| | Didier ROMARY | Suppléant |
| Suivi du projet Positoxire et de l'édition de nouvelles fiches pour le Guide qualité des cires à usage apicole | Éric LELONG | Titulaire |
| COFIL du projet Acquisition de références technico-économiques sur les pratiques de nourrissage pour Résapi | Éric LELONG | Titulaire |
| | Damien FAGGION | Titulaire |
| COFIL Observatoire coordonné de la miellée de châtaignier | Éric LELONG | Titulaire |
| | Bernard SAUBOT | Suppléant |
| Groupe de travail sur le <i>Varroa</i> | Marie MIOR | Titulaire |
| - Groupe de travail sur le frelon et COFIL du plan national de lutte - COFIL du projet Impact technico-économique du frelon à pattes jaunes dans les exploitations apicoles françaises, et suivi législatif | Éric LELONG | Titulaire |
| | Alexandrine BRION | Titulaire |
| | Didier ROMARY | Titulaire |
| Groupe de travail sur la loque américaine | Éric LELONG | Titulaire |
| Groupe de travail PSIC Prévention <i>Aethina tumida</i> | - | - |
| COFIL de la Gouvernance sanitaire ou Groupe de travail sur la mise en place d'un schéma de gouvernance sanitaire | Éric LELONG | Titulaire |
| Commission apicole GDS France | Éric LELONG | Titulaire |
| COFIL du projet Qualité des Miels | Patrick MOLLE | Titulaire |
| COFIL du projet Commercialisation des produits de la ruche en vente directe | Vincent PERRAT | Titulaire |
| COFIL du projet Gelée royale | Michaël GOURREAU | Titulaire |
| COFIL du projet Pollinisation | Simon BELLOT | Titulaire |
| COFIL du projet Indicateurs de coûts de production | Éric LELONG | Titulaire |
| Comité des experts apicoles du CNOPSAV | Éric LELONG | Titulaire |
| | - | Suppléant |
| Commission apiculture biologique de l'INAO | Tristan FAVRE | Titulaire |
| | Éric LELONG | Titulaire |
| Observatoire de la production de miels et de gelée royale | Patrick MOLLE | Titulaire |
| | Yvan HENNION | Titulaire |
| Panel des ventes de miels en grande distribution | David BESACIER | Titulaire |
| Comité de suivi du plan pollinisateurs | Éric LELONG | Titulaire |
| Comité sectoriel apicole de FranceAgriMer | Éric LELONG | Titulaire |
| Instances de l'ITSAP - Institut de l'abeille | Éric LELONG | Titulaire |
| | Simon BELLOT | Suppléant |

CONTRIBUER À RÉSOUDRE LES PROBLÈMES LIÉS À LA PRODUCTION DES PRODUITS DE LA RUCHE

• Lutter contre Varroa

en lien avec :

la stratégie Varroa InterApi / Résapi

et le plan de lutte national piloté par GDS France

- **Accompagner la lutte contre le frelon asiatique** en soutenant les travaux menés par Résapi et en lien avec le plan national de la lutte piloté par GDS France
- Travailler sur l'amélioration de l'évaluation et de la prise en compte des **risques d'intoxication**
- Travailler sur le **nourrissement**
- Accompagner l'acquisition de connaissances, de références et la mise en place d'une stratégie nationale sur **l'élevage et la sélection**
- Œuvrer au maintien et au développement de **ressources nutritives pour les abeilles**
- Accompagner la lutte contre ***Aethina tumida*** en lien avec le plan national de prévention piloté par GDS France
- Accompagner la **lutte contre la loque américaine** en lien avec le plan national de lutte piloté par GDS France
- Travailler sur la mise en place d'un **schéma de gouvernance et de fonctionnement du sanitaire apicole**, œuvrer à la révision du dispositif OMAA
- Suivre le projet **SINEMA**
- Suivre la mise en œuvre de la **PAC** et de l'axe 6 du **plan Pollinisateurs**

AMÉLIORER LA QUALITÉ ET LA TRAÇABILITÉ DES PRODUITS DE LA RUCHE

Lutte contre les fraudes

- Suivre la mise en œuvre de la directive « Petit-déjeuner »
- Mener des enquêtes sur les suspicions de fraudes en lien avec la DGCCRF

Information des consommateurs

- Travailler à une information complète et correcte des consommateurs
- Suivre les non-conformités liées au HMF et accompagner les opérateurs
- Diffuser les fiches étiquetage ITSAP-InterApi
- Suivre le dossier sur les alternatives véganes au miel (« miel vegan »)

Traçabilité et étiquetage

- Réaliser une expertise juridique sur l'étiquetage
- Analyser les systèmes de traçabilité et proposer des améliorations

Normalisation et réglementation

- Participer aux travaux internationaux de normalisation (CEN, ISO)
- Suivre les évolutions réglementaires de la filière

Connaissances et compétences

- Étudier les contaminants (PFAS, métaux lourds, glyphosate...)
- Améliorer la connaissance de la cire et diffuser les bonnes pratiques
- Vulgariser le Guide pratique des bonnes pratiques d'hygiène apicoles (GBPHA)
- Améliorer la connaissance des miels mono-floraux
- Suivre les évolutions des méthodes d'analyse (ADN, Ft-NIR...)

ACCROÎTRE LA CONNAISSANCE, LA TRANSPARENCE ET L'INFORMATION CONCERNANT LES MARCHÉS, DANS LE BUT D'ASSURER UNE RÉMUNÉRATION ÉQUITABLE POUR TOUS LES ACTEURS DE LA FILIÈRE

Connaissance des marchés et indicateurs économiques

- Estimer la production apicole
- Développer des indicateurs de coûts de production
- Définir les coûts de production à l'échelle des produits

Études de marché

- Réaliser une étude du marché du miel
- Produire des notes de conjoncture
- Construire et alimenter une base de données interne
- Rédiger le bulletin économique
- Réaliser une étude spécifique sur l'apiculture biologique

Données économiques

- Acquérir des données de marché et panels de distribution

Valorisation et compétitivité

- Étudier la compétitivité du miel et des produits de la ruche français à l'export
- Participer au développement du Label « Miel de France »

Appui transversal

- Mobiliser des ressources pour actions exceptionnelles ou conjoncturelles

PROMOUVOIR LES PRODUITS DE LA RUCHE ET LES MÉTIERS DE LA FILIÈRE APICOLE

- Organiser l'Api'Week 2026
- Organiser l'Api'Chandeleur 2027
- Développer des partenariats médias avec des émissions culinaires
- Mettre en œuvre et développer la stratégie de relations presse
- Concevoir des supports de relations presse et institutionnelles (coffret de produits de la ruche)
- Renforcer la présence d'InterApi sur les réseaux sociaux
- Mettre en forme le rapport d'activité
- Publier les newsletters internes et externes
- Diffuser un agenda de la filière apicole
- Réaliser les vœux institutionnels
- Préparer une FAQ grand public en lien avec les autres Commissions

GELÉE ROYALE

- Assurer le suivi des travaux de normalisation menés au niveau ISO (WG4)
- Poursuivre les travaux relatifs à la certification Cosmos et à l'exclusion de la gelée royale
- Anticiper la réouverture des discussions autour du règlement INCO prévue en 2027 : définir la stratégie et établir un état des lieux des actions à engager
- Travailler à la création d'un code douanier spécifique pour la gelée royale
- Mettre en place une base de données dédiée à la gelée royale afin d'assurer un suivi du marché
- Élaborer un plan de communication valorisant les résultats d'analyses sur les propriétés antibactériennes de la gelée royale
- Valoriser les résultats de l'étude sur la gelée royale : communiqué de presse, articles et stratégie de diffusion sur les réseaux sociaux

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES (RSE)

- Recherche : thèse consacrée à l'adaptation des systèmes apicoles au changement climatique, intégrant une approche prospective
- Stress chimique : pack culture « Miellée de colza » visant à présenter la culture du colza et les risques associés
- Formation : programme « Les Éclaireuses » sous forme de module e-learning
- Étude : analyse du ressenti des populations vis-à-vis de la filière apicole, du métier d'apiculteur, de l'abeille et des produits de la ruche



Interprofession
des produits
de la ruche

www.interapi.fr



@interapi



@interapi



@mioletproduitsdelaruche



@interapi_filiere_apicole